

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 septembre 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, CANTIÉ, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON et VITET Mrs BAË, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, MAILHÉ, MARIN, PETER, PILET et RIVIER
<b>PROCURATIONS</b>	Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER M. LORRAIN a donné procuration à Mme BOBO M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. PERROT a donné procuration à M. LALANNE
<b>ABSENT(E)S</b>	Mme VOISIN, MM LOUZON et SÉVERAC
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme DE COUX Valérie
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 28 juin et 12 juillet 2018</li> <li>2 - Présentation du rapport d'activité 2017 du CCAS</li> <li>3 - Plan de mise à niveau concernant la sécurité des bâtiments municipaux</li> <li>4 - Cimetière de Campardou - rapport du commissaire enquêteur - approbation de création</li> <li>5 - Marché de travaux pour la réalisation du cimetière de Campardou</li> <li>6 - Groupement de commandes avec le Muretain Agglo - accord-cadre pour les fournitures administratives de bureau et le papier d'impression et de reprographie</li> <li>7 - Convention de partenariat avec Cinéfol31 et Cinétoile</li> <li>8 - Rentrée scolaire</li> <li>9 - Modification de la tarification municipale - location de salles et de matériel</li> <li>10 - Modification de la tarification municipale relative aux concessions du cimetière</li> <li>11 - Nouvelle convention communale de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'État</li> <li>12 - Centre de Gestion de la Haute-Garonne - demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL</li> <li>13 - Modification de la réglementation des clôtures</li> <li>14 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)</li> <li>15 - Assignation au Tribunal de Grande Instance de Toulouse - servitude assainissement</li> <li>16 - Le Muretain Agglo</li> <li>17 - Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT)</li> <li>18 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>19 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>20 - Informations diverses</li> </ol>

<b>Date de la convocation :</b> 30 août 2018	<b>Date d'affichage :</b> 31 août 2018
<b>Nombre de membres</b>	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 25
en exercice : 33	Votants : 30

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme DE COUX Valérie, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

## Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 19 h 03

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Questions orales posées par les divers groupesLe groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Terrain communal sis aux Boulbènes
2. Géolocalisation des véhicules communaux

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Guinguette installée à Bidot
2. Déviation de Saint-Lys

<b>1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 JUIN ET 12 JUILLET 2018</b>
---

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 ?

Aucune remarque n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 28/06/18 :	1 (Mme Mathieu-Deblache)

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 ?

Je voudrais juste apporter une précision sur ce procès-verbal, à propos de la convention d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO). Une observation avait été formulée lors de cette séance sur les pourcentages différents portant sur la part de logements sociaux. Le préambule de cette convention précise les termes du PLU actuel de la commune : "pour tout programme de constructions à usage d'habitation comprises dans un programme de plus de cinq logements, ou 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher habitation, 30 % au moins du nombre de logements, ou 30 % de la surface de plancher habitation, doivent être affectés à des logements locatifs sociaux financés par des prêts aidés par l'Etat". L'article 1-1 de la convention prévoit : "Ce projet comprendra des opérations de logements, comprenant au moins 25 % de logements locatifs sociaux". L'insertion de la clause 25 % de logements sociaux a pour simple fonction de rappeler la condition principale à l'intervention de l'EPFO (1 logement sur 4 doit être du logement locatif social). Ce critère ne s'apprécie pas par opération de construction par opération de construction, mais globalement, c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble des interventions foncières que l'EPFO sera appelé à mener au sein du périmètre pendant toute la durée de notre partenariat. Le périmètre d'application n'est donc pas le même, et les projets devront être conformes au PLU en vigueur.

Donc, il y aura bien, sur les opérations qui seront menées suite à l'intervention de l'EPFO, 30 % de logements sociaux, c'est le PLU qui s'applique.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (Mme Gosselin)
	Absents au CM du 12/07/18 :	2 (Mme Bobo et M. Brousse)

<b>2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU CCAS</b>
--

Mme le Maire cède la parole Mme Lidos, responsable du CCAS et du Centre Social.

Le rapport d'activité est présenté par vidéoprojection.

Mme Lidos : bonsoir. Je vais vous présenter le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2017 :

Le CCAS gère plusieurs entités :

- la Mosaïque des Partages
- le service d'Actions Sociales
- le portage de repas à domicile
- le service emploi
- le service logement

## I. La Mosaïque des Partages

Il s'agit d'un lieu d'animations et de vie sociale ouvert à tous les Fonsorbais.

- Accueil des administrés : 400 personnes reçues par mois, pour des ateliers et diverses informations
- Accueil téléphonique : 250 appels par mois  
La personne de l'accueil s'occupe également de la mise en page du programme bimestriel et de l'inscription aux différentes manifestations :
- Sortie de Gaillac : 52 personnes y ont participé
- Séjour ANCV : 31 personnes y ont participé (réservé aux séniors - a lieu en septembre)  
Elle gère également le planning de deux salles d'activités des bureaux de permanences, le courrier administratif, elle est sous-régisseur des manifestations des Aînés, du Jardin Partagé et des manifestations de la Mosaïque des Partages.
- Repas des Aînés : 1010 invitations transmises, soit 1427 administrés
- Repas de la nouvelle année : 208 participants
- Journée détente : 112 participants  
L'avantage d'être à la Mosaïque des partages est de présenter la structure, les différents ateliers proposés.
- Nombre d'adhérents : 147 (soit 42 % de plus qu'en 2016, principalement de jeunes séniors, avec peu de familles)
- Nombre d'ateliers : 11 par semaine
- Nouveautés pour 2017 : le théâtre et 1 spectacle de marionnettes
- Animations ponctuelles : organisation, pour la 1<sup>ère</sup> fois, d'"Octobre Rose", 1 sortie famille au musée des Augustins, 1 sortie famille au festival des Lanternes à Gaillac (au moment de Noël)

La Mosaïque des Partages a un partenariat riche et dynamique avec le service culturel. Nous travaillons ensemble sur les festivités, et également sur les repas partage avant certains spectacles. Nous travaillons aussi en partenariat avec le collège pour l'Atelier Relais, le Point Ecoute Jeunes et Familles, le CLAS, avec lequel nous avons fait une sortie musée ensemble. Nous participons également à la manifestation "Dis Moi 10 Mots" avec le CLAS. Je mets à disposition au Relais Assistantes Maternelles (RAM) le Centre Social où nous co-animons un atelier cuisine une fois par mois.

Avec la médiathèque, nous avons participé en partenariat à la manifestation "Dis Moi 10 Mots". La ludothèque intervient sur l'Atelier Neurones, atelier mémoire pour les jeunes séniors.

Nous avons créé un nouveau regroupement : nous nous réunissons avec plusieurs Centres Sociaux du territoire pour faire des échanges de pratiques, environ tous les 6 mois ; nous tournons entre Muret, Lavernose, ...

En partenariat avec la CAF, nous avons mis en place un point d'accès numérique, inauguré en 2017. Un ordinateur est mis en place, avec un accès spécifique CAF. La Mairie nous a mis à disposition une imprimante.

Le but de la Mosaïque des Partages est d'aider les adhérents à s'impliquer dans la commune, à devenir acteurs. Ils ont participé à une représentation publique lors de la semaine de la francophonie, à la salle du cinéma. Ils ont créé une petite scène de théâtre.

L'Atelier Relais du collège est tuteur de jeunes en difficultés.

Le Festi-Été, organisé par le service culturel : des adhérents du Centre Social ont tenu des stands et ont animé des petits ateliers pour les enfants.

Nous avons également participé à la fabrication de sacs pour le Népal : une animatrice de l'association gymnastique partait pour le Népal, elle nous a donc demandé de fabriquer des sacs pour distribuer des fournitures scolaires. L'atelier couture a aussi participé.

Comme chaque année, les usagers participent au comité d'usagers en présence de la conseillère technique de la CAF pour témoigner des points forts et des points faibles du Centre Social.

## II. Le service d'Actions Sociales

Un agent est chargé du CCAS et un nouvel agent est venu renforcer le service pour un nombre d'heures par semaine. Elles traitent les aides sociales légales et facultatives. Elles ont traité :

- Les obligations alimentaires : 10 dossiers
- Les aides sociales : 15 dossiers
- Le planning de l'épicerie sociale : 113 rendez-vous
- Les aides financières : 77 dossiers CORAFIN (Coordination des Aides Financières du Conseil Général), soit 25 % en moins que 2016. Ces dossiers sont instruits par les Assistantes Sociales du Conseil Départemental
- Dossiers du CCAS : 14 dossiers, qui représentent 10 800 € d'aides
- Bons alimentaires : 4
- Coupons activités "Fon'Sport Culture" : 24 (2017 était la 1<sup>ère</sup> année)

### Secrétariat du CCAS

L'agent chargé du CCAS gère le secrétariat courant des Elus.

- Conseils d'Administration du CCAS : 7 séances, soit 38 délibérations
- Commissions composant le Conseil d'Administration : 14 réunions :
  - Commissions consultatives : 3 réunions
  - Commission permanente : 11 réunions, soit 79 délibérations, soit 10 811 € d'aides financières
- Régie de recettes : 14 115 €
- Actions sanitaires : 19 personnes inscrites sur le fichier des plans saisonniers "canicule" et "grand froid". En 2017, il n'y a pas eu de "plan grand froid", mais il y a eu 1 alerte "plan canicule". Elle appelle tous les administrés inscrits sur cette liste.

## III. Le portage des repas

Un agent est chargé de livrer les repas chez les particuliers. Ses missions sont les suivantes :

- s'assurer du maintien de la chaîne du froid
- entretenir une liaison sociale avec le bénéficiaire
- informer la famille si le bénéficiaire rencontre des difficultés
- assurer les commandes, les annulations et, en fin de mois, les facturations des repas
- gérer la gestion administrative du service
- assurer l'entretien courant du véhicule
- Total des repas distribués : 4 989, soit 16 % de moins qu'en 2016
- Nombre de bénéficiaires : une moyenne de 23 par mois
- Typologie des bénéficiaires : 66 % de femmes, 34 % d'hommes
- Age des bénéficiaires : 18 % de personnes âgées de 50 à 80 ans ; 54 % de personnes âgées de 81 à 90 ans ; 28 % de personnes âgées de + de 91 ans
- Nouvelles inscriptions : 19

## IV. Le service emploi

Un agent est chargé de ce service. Elle a aussi des partenariats très riches :

### Maison commune de l'emploi et de la formation de Portet sur Garonne

- Elaboration du plan d'action 2017 : participation à la mise en place de divers ateliers, aux visites d'entreprises, aux échanges sur les différentes actions

### Forum Défi Emploi de Saint-Lys

- Participation aux réunions
- Tenue des stands
- Accueil du public lors du forum associatif

## Pôle emploi

Mission locale (2 permanences par semaine dans les locaux de la Mosaïque des Partages)

- Orientation de nombreux jeunes
- 58 rendez-vous pour les jeunes
- Bilan régulier avec la conseillère d'insertion

Entraide et Partage (association de services)

- Participation à une réunion mensuelle
- Orientation de nombreux demandeurs d'emploi

BGE (association pour la création d'entreprises)

- Participation à la journée "entreprendre" organisée sur la commune de Fonsorbes

AMS Grand Sud (organisateur des stages POI -Parcours d'Orientation et d'Insertion)

- Stages d'une durée de 3 mois, financés par la Région

Recrutement

- Participation au recrutement pour l'enseigne Distri Center : elle a positionné 13 personnes : 2 ont été retenues en CDD, 1 a été gardée en CDI ; sur 7 CDD, 3 CDI ont été proposés par l'enseigne

*Arrivée de M. SÉVERAC Arnaud à 19 h 17*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Job d'été du Muretain Agglo

- Proposition de 16 candidatures, 7 jeunes ont été retenus

Nombre de demandeurs d'emploi en 2017 : 806 (829 en 2016)

Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi : 24 (42 en 2016)

Dépôt de Curriculum-Vitae : 205 (638 en 2016 ; cette différence est justifiée par l'ouverture des enseignes de la ZAC "les Portes du Gers")

Offres d'emploi proposées par les entreprises : 94, dont 47 positionnements

Gratuité transports : 17 dossiers

## V. Le service logement

Deux agents sont chargés de ce service.

Nombre de logements sociaux sur la commune : 688

Nombre de demandes actives : 131

Nouvelles demandes déposées : 100 :

- 18 % de T2
- 41 % de T3
- 34 % de T4
- 7 % de T5

Nombre de logements attribués : 34 :

- 38 % pour Colomiers Habitat
- 20 % pour Chalets
- 14 % pour Promologis

Contingent réservataire de la commune et du Muretain Agglo : 5 logements

Il faut savoir que grâce au travail d'un partenariat étroit avec le service logement, nous avons pu disposer de 29 logements supplémentaires. La totalité des logements a été attribuée à des Fonsorbais.

Nombre de nouveaux logements livrés fin 2017 : 8, gérés par Mésolia :

- 4 T2
- 2 T3
- 2 T4

Nombre de logements sociaux en prévision pour 2018-2019 : 118 :

- 44 logements Hournes Portérény
- 16 logements les Hauts de Hournes Quéribus
- 7 logements les Hauts de Hournes – Encantats
- 28 logements les Plaines de Hournes
- 11 logements route de Tarbes
- 7 logements chemin Cachac (+ 3 PSLA)
- 5 logements place Maryse Bastié

Annuellement, les agents doivent répondre à une enquête d'occupation du parc social.

Nombre de logements temporaires : 5 ; 21 demandes ont été gérées : 14 personnes ont été logées. La durée maximale d'occupation est de 6 mois.

Depuis 2017, suite au départ d'un agent du service, l'un des deux agents en poste a repris les logements temporaires. Elle accueille les personnes, monte les dossiers, installe les personnes dans le logement, établit l'état des lieux entrée/sortie. Elle suit régulièrement les personnes tous les mois. Elle instruit les conventions d'hébergement temporaire. Ces logements étant subventionnés, elle doit répondre à une enquête sociale annuelle. Elle doit également inscrire ces personnes hébergées sur l'application "SYPLO". De plus, en tant que sous-régisseur, elle encaisse les frais d'hébergement.

**Mme Lidos** : j'ai terminé, j'ai fait le tour des missions du CCAS.

**Mme le Maire** : merci Mme Lidos pour cette présentation. Je crois qu'elle confirme ce que nous savons tous du CCAS : le CCAS, c'est de la solidarité, de la convivialité, du soutien, de l'information, il répond exactement aux missions que nous attendons de ce service-là, qu'il s'agisse du service strictement social ou du service Mosaïque des Partages. Donc, merci beaucoup. Nous voyons que ce sont des services qui fonctionnent bien, qui répondent aux attentes de la population, quand nous voyons notamment le pourcentage d'augmentation de la fréquentation de la Mosaïque des Partages. Il est vrai que cela fait plaisir, cela prouve que les animations proposées sont de qualité. Merci à vous, merci à Mme Hernandez en tant qu'Adjointe en charge de ce service, merci à l'ensemble des personnels. Je sais que la tâche de certaines est quelques fois difficile parce que ce sont des publics parfois en grande difficulté sociale, ce qui demande de la patience, de la bienveillance, de l'écoute. Vous les remercieriez donc pour nous. Je pense que l'ensemble du Conseil Municipal s'associe à mes remerciements.

Avez-vous des questions ou des précisions à demander sur ce qui vient d'être présenté ?

**M. Pilet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : il est dommage que nous n'ayons pas eu le document avant, cela aurait permis de préparer, de le lire et de rebondir plus. Là, en lisant sur la présentation qui était claire, c'est compliqué.

Je vous remercie d'avoir associé tout le Conseil Municipal aux remerciements, parce que je trouve qu'il est important de le dire, et cela va aussi dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années. Cela ne date pas que d'aujourd'hui que le travail accompli tout autour de l'ensemble des activités en lien avec le CCAS est fait de manière impliquée par les personnels qui travaillent. Je tenais à le souligner.

Par contre, j'ai noté, mais comme cela a été assez vite, qu'il y avait une diminution des demandes d'aides : moins de repas, plusieurs diminutions par rapports aux prestations fournies en 2016. Je voulais savoir s'il y avait une explication, si cela avait été regardé.

**Mme le Maire** : excusez-moi, je n'ai pas bien compris le début.

**M. Pilet** : sur la présentation, sur plusieurs points, notamment sur le volet des aides sociales, plusieurs prestations sont en diminution par rapport à l'année 2016. Je voulais donc savoir s'il y avait une explication parce qu'il me semble que les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique disent qu'ils ont plus de demandes. Là, nous voyons qu'il y a eu moins de demandes. Je voulais savoir s'il y avait une analyse du fait qu'il y ait un peu moins de demandes en 2017.

**Mme le Maire** : nous répondons aux demandes d'étude des dossiers CORAFIN, vous avez vu comment cela se passait, M. Pilet, puisque vous êtes dorénavant membre de la commission permanente : chaque dossier est

étudié, la commission répond au mieux dans la mesure où il est estimé qu'une réponse financière doit être apportée, ce qui est le cas le plus souvent. En ce qui concerne la restauration scolaire, les familles en difficultés de paiement auprès du Muretain Agglo ont l'information qu'elles peuvent se rapprocher du CCAS, celui-ci pouvant éventuellement participer au financement des repas. De toute façon, que les repas soient payés ou pas, les enfants continuent à manger, il n'y a aucun doute là-dessus. Mme Hernandez et la responsable du CCAS détiennent la liste des familles qui sont en difficultés de paiement. Elles les appellent pour leur conseiller de se rapprocher du CCAS, mais il n'y a pas forcément de suite derrière.

Mme Hernandez, Adjointe déléguée aux affaires sociales : il n'y en a aucune.

Mme Lidos : l'augmentation de 2016 est expliquée par le fait que nous avons été submergés de dossiers à cause de la double facturation du SMEA.

Mme le Maire : il y a eu effectivement, cette année-là, une double facturation de ce service pour l'assainissement.

M. Pilet : pour le portage des repas, c'est 16 % de moins. Y-a-t-il une explication ?

Mme le Maire : probablement que ceux qui en bénéficiaient sont décédés et que derrière il n'y a pas eu de nouvelles sollicitations, de nouvelles inscriptions. Pourtant, nous communiquons largement sur l'existence de tous ces services. Nous le voyons également sur les coupons-sport : nous nous rendons compte qu'il y a relativement peu de demandes par rapport au nombre d'enfants issus de familles qui peuvent y prétendre. Ce n'est pas faute de communiquer sur le sujet. Quelque soit le champ d'actions sur lequel travaille le CCAS, il y a beaucoup de communication au travers des panneaux lumineux, des bulletins d'information. La difficulté d'un tel service est d'être en capacité d'aller au plus près des personnes en difficultés qui, elles, ne font que rarement la démarche d'aller chercher de l'aide. Mais, ce n'est pas spécifique au CCAS de Fonsorbes. Sachez que nous répondons au mieux à toutes les demandes qui nous sont adressées, nous sommes vraiment dans cet état d'esprit-là, c'est-à-dire qu'il faut que la solidarité fonctionne, et je crois qu'elle fonctionne plutôt bien sur Fonsorbes.

### **3 - PLAN DE MISE A NIVEAU CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES BATIMENTS MUNICIPAUX**

Mme le Maire : Mme Dargein, responsable administrative, va nous présenter le plan de mise à niveau relatif à la sécurité des bâtiments municipaux. Vous allez voir qu'un travail particulièrement lourd a été mené par le service concerné, qui nous permet de respecter la réglementation en termes de bâtiments communaux, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent en terme d'information au public, de matériel, d'affichage, etc. Mme Dargein va nous préciser tout cela.

Mme Dargein : bonsoir. En février 2018, il m'a été demandé d'effectuer un diagnostic des bâtiments, et surtout un diagnostic sur l'affichage de sécurité puisque des mesures de sécurité, des contrôles sont régulièrement effectués par les services techniques. Cela concernait donc l'affichage obligatoire dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) : tous les bâtiments que nous prêtons aux associations, les bâtiments municipaux. Ainsi, 46 bâtiments ont été contrôlés : les écoles, tous les services municipaux, les locaux associatifs. Ce travail a été mené en partenariat avec les services techniques puisque c'est un complément d'actions : ils interviennent sur la partie technique, nous sur la partie affichage.

#### **I. Les actions déjà en place**

En 2017, nous avons signé un marché pour la vérification périodique des bâtiments : les contrôles sont effectués par des organismes, chaque année :

- vérification et maintenance des bâtiments par les services techniques
- vérification de tous les systèmes d'incendie
- vérification des aires de jeux
- vérification du système de désenfumage
- vérification des installations électriques
- prélèvements et analyses de l'eau

#### **II. Les actions réalisées en 2018**

Ces actions ont été réalisées avec Mme Ader Paula, agent déléguée à ces missions de contrôle des bâtiments. Elle s'est donc déplacée sur site. Ces actions portent sur :

## Les moyens de sécurité incendie

- un travail important a été mené sur les issues de secours : nous avons pu constater que les associations, qui bénéficient du prêt des bâtiments depuis plusieurs années, n'étaient pas forcément alertées à l'importance des systèmes de sécurité incendie. De ce fait, les sorties de secours pouvaient être encombrées (matériel parfois disposé devant). La mission de l'agent était donc de les alerter, et de faire procéder à l'enlèvement de tout ce qui pouvait gêner.
- contrôle des extincteurs : vérifier qu'ils étaient bien fixés, qu'il n'y ait pas de problème
- mise en place de points de rassemblement : lorsqu'il y a une évacuation d'un bâtiment, les personnes doivent savoir où se rassembler, et c'est plus facile pour voir s'il ne manque personne. Dorénavant, ces points de rassemblement seront matérialisés.
- contrôle des locaux techniques : il a été constaté que tout le matériel électrique y était très souvent entreposé ; ils servent également d'entrepôt pour quelques associations qui y mettent leur matériel et autres. Il leur a donc été demandé de déplacer le matériel.
- défibrillateurs : nous avons essayé de rationaliser leur localisation sur la commune pour faire en sorte qu'il y en ait à peu près dans chaque secteur. Quelques uns ont été placés à l'extérieur afin de permettre l'accès à tout un chacun. Certains sont restés dans des locaux.

## Affichage

Nous avons procédé à l'installation de panneaux d'affichage à l'accueil de chaque bâtiment :

- affichage "interdiction de fumer"
- affichage "actions en cas d'attaques terroristes"

Il s'agit d'un affichage uniquement municipal, qui nous permettra de communiquer rapidement en cas de besoins en matière de sécurité.

- affichage "issues de secours"
- affichage "défibrillateurs" (alerter les personnes sur l'intérêt et le respect de ces appareils)
- affichage "extincteurs"

Des consignes de sécurité ont été également mises en place : des petits panneaux, anti-feu, rappellent le numéro d'urgence, la conduite à tenir au minimum en cas d'incendie. Certaines consignes comportent un plan d'évacuation.

## Plans d'évacuation

Ils ne sont pas obligatoires dans tous les bâtiments, ils le sont uniquement dans ceux de catégorie 1 à 4. Or, les associations utilisent des bâtiments de 5<sup>ème</sup> catégorie ; il n'y a donc pas d'obligation en matière de plans d'évacuation ou d'intervention.

Le travail demandé a été de mettre en place tous ces plans d'intervention afin de permettre, non seulement aux pompiers d'intervenir rapidement, mais également aux utilisateurs de repérer les moyens d'extinction, et surtout les sorties d'évacuation, les points de rassemblement. Il y aura donc derrière une préparation pour tous les utilisateurs afin qu'ils sachent utiliser cet outil.

Tout est pratiquement terminé, il doit rester 4 ou 5 plans à mettre en place dans les bâtiments communaux.

## Livrets de sécurité

J'ai eu l'occasion de réaliser ces livrets, notamment pour les salles de Bidot, du Trépadé, bâtiments qui sont loués. Lors d'une rencontre avec le Capitaine des pompiers, ce dernier a pointé l'importance de présenter à tous les utilisateurs, y compris les particuliers, le bâtiment, les issues de secours, les moyens d'extinction, ce qu'est une trappe de désenfumage.

Le livret de sécurité sera propre à chaque bâtiment loué. Il présentera les moyens de sécurité présents sur place, le plan d'aménagement de la salle, les consignes de sécurité, et, surtout, les numéros d'appel d'urgence. Ces livrets sont en cours de réalisation, ils sont pratiquement terminés.

Le 15 septembre prochain, aura lieu la réunion des associations, mise en place deux ans auparavant. Elles signent, chaque année, une convention d'utilisation du bâtiment mis à disposition pour leurs activités, qui les engage sur les modalités (horaires, ...), ainsi que le règlement d'utilisation des bâtiments, qui les engage à le respecter. Cette année, nous avons ajouté un article concernant les mesures de sécurité en cas de manifestations, notamment pour le personnel obligatoire. Peut-être avez-vous été interpellés sur les obligations de personnel incendie : ce peut être du personnel formé au SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), ou EPI-EVAC (Equipier de Première Intervention-Evacuation) Toute personne,



association, ou la commune, qui organise une manifestation accueillant du public est tenue d'avoir un service de sécurité incendie dans certains types de bâtiments. Aujourd'hui, les règlements précisent les mesures de sécurité incendie à mettre en place dans les bâtiments.

### Formation du personnel

Jusqu'à présent, cette mission était essentiellement réservée aux services techniques. Cette mission a été confiée à Mme Ader Paula, qui a donc accepté, avec un autre agent, de passer le diplôme de SSIAP 1. Ce sont donc aujourd'hui des agents de sécurité incendie, qui pourront intervenir sur les manifestations municipales ; ils sont formés à la sécurité incendie, notamment aux mesures d'évacuation. Ils seront chargés de contrôler tous les systèmes de sécurité incendie au moment de la manifestation. Ce sont des personnes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Mme Ader Paula devrait passer le diplôme de formateur en évacuation. Elle sera donc en mesure de former peut-être quelques agents sur l'évacuation, d'assister les associations sur l'évacuation (ce sera à déterminer). Un important travail est fait sur la formation du personnel dans le domaine de la sécurité.

### Travaux

La visite de ces locaux a permis de constater certains petits travaux à réaliser. Effectivement, nos équipes procèdent régulièrement à des passages dans les bâtiments, car ce qui fonctionne la veille ne fonctionne pas le lendemain. Les services techniques sont régulièrement intervenus pour y remédier.

### Services municipaux

Une action de sensibilisation a été menée auprès des responsables de service, à qui a été remis un plan d'évacuation. Il leur a bien été précisé qu'ils étaient chargés de la sécurité dans leur bâtiment : étudier les moyens pour éteindre un feu, pour s'échapper. Ils sont responsables de leur bâtiment, doivent veiller à ce que les issues de secours ne soient pas encombrées, à ce que nous n'ayons pas du matériel à hauteur pouvant poser danger : une sensibilisation réelle sur l'importance de la sécurité dans les bâtiments.

### Coût

Cette mission a eu un coût assez important au niveau de l'investissement. Il a fallu effectivement acheter toutes les vitrines d'affichage, mettre en place de nouveaux extincteurs, acheter un nouveau défibrillateur, acheter du matériel pour protéger les défibrillateurs installés à l'extérieur. A ce jour, avec la quarantaine de plans d'évacuation établis, l'investissement s'élève approximativement à 23 000 € pour cette année. Cet investissement n'aura pas lieu d'être les années suivantes ; il n'y aura qu'une maintenance.

### A venir

- faire une dichotomie entre les locaux techniques et les locaux d'entretien : jusqu'à présent, le matériel d'entretien ménage de certains bâtiments était entreposé dans les locaux techniques, ce qui est vraiment peu sécuritaire. Un travail sera donc fait avec les services techniques sur la possibilité, à partir de l'existant, de créer un espace pour le service entretien, et de préserver les locaux techniques interdits au public, à toutes personnes non autorisées. Cet important travail nécessitera peut-être à l'avenir de l'investissement.
- ces mêmes missions seront effectuées dans les ERP loués par la commune à des organismes ou entreprises : nous souhaiterions contrôler les extincteurs, remettre aux normes l'affichage
- le contrôle annuel sera maintenu par Mme Ader Paula pour le maintien aux normes
- établir des plans d'aménagement des salles, notamment pour la salle du Trépapé, les salles de Bidot : les associations, comme les utilisateurs, ne sont pas au courant de la sécurité, c'est une certitude. Aménager une salle, c'est protéger les issues de secours, c'est permettre à chacun de s'échapper correctement en cas d'incendie. Si nous fournissons des plans déjà établis, et que les personnes s'engagent à les respecter, la collectivité assure la sécurité du personnel et du public, et facilite la vie de tout un chacun en lui évitant de se demander où mettre les choses.
- l'église : elle sera remise aux normes en matière d'électricité, notamment de signalisation en cas d'incendie ; en cas d'absence d'éclairage, qu'il y ait un éclairage de sécurité, une signalétique pour une évacuation plus rapide.

- associations : malheureusement, Mme Ader Paula n'a pas été acceptée à la formation pour former les associations. Mais, nous souhaiterions, dans les prochains mois, qu'elle puisse former les Présidents des associations, ou leurs représentants, à l'évacuation, afin de désigner en amont le guide-file (personne qui procède à l'évacuation), le serre-fil (celle qui clôture l'évacuation, qui vérifie qu'il ne reste plus personne) ; assurer réellement la sécurité de toutes personnes dans les bâtiments communaux. Ce travail pourra être fait dès que Mme Ader Paula pourra suivre cette formation. D'ores et déjà, elle fera une visite des bâtiments avec les associations pour leur indiquer où sont situés les issues de secours et extincteurs ; leur apporter le minimum de connaissances. Ensuite, organiser des exercices d'évacuation, d'utilisation d'extincteurs. Cette mission, si possible, pourra être également développée auprès du personnel municipal : prendre le temps d'informer un peu tout le monde à l'évacuation. La volonté est effectivement de garantir la sécurité pour tous, à tout instant, et d'accompagner les utilisateurs, notamment les associations et les particuliers. Effectivement, pour ces derniers, dans le cadre des mariages, nous avons aussi l'obligation d'accompagner les particuliers dans cette mission de sécurité par rapport aux personnes qu'ils reçoivent. Donc, une visite des locaux, une visite des systèmes de sécurité incendie. J'ai terminé.

**Mme le Maire :** merci Mme Dargein pour votre présentation. Je connais la charge de travail qu'a représentée ce dossier, votre travail administratif, le travail sur le terrain de Mme Ader, et le temps que vous avez passé ensemble à rédiger tout ce qui devait l'être, et à faire le point sur les différents bâtiments de la commune ; quand nous savons que nous en avons plus de 80, nous imaginons la charge de travail que cela a représentée. Vous avez donc bien compris que nous y sommes presque, il reste encore des accompagnements nécessaires, notamment vis-à-vis des associations, des personnes auxquelles nous louons des salles. Mais, en terme de signalétique, je crois que tout a été fait. La présence régulière de Mme Ader sur le terrain et les visites qu'elle fera dorénavant, puisqu'elle a un poste à temps complet dévolu sur la sécurité des bâtiments, permettront d'avoir un suivi tout à fait régulier et nous aurons ainsi la certitude d'avoir accompli tout ce qu'il était réglementairement indispensable de faire ; et je crois que nous sommes au-delà de ce qui est attendu par rapport aux livrets que nous distribuerons aux utilisateurs. Je vais vous faire passer, au moins aux Présidents de groupes, un exemplaire de ce qui est notamment fait pour la grande salle de Bidot. Cela vous permettra de voir toutes les informations délivrées à l'ensemble des personnes qui louent ou utilisent la salle. Cela me semble parfaitement exhaustif, cela décrit parfaitement tout ce qui vient de nous être expliqué.

Avez-vous des questions à poser sur cette présentation ?

**M. Gaubert,** du groupe "Agir pour Fonsorbes" : c'est bien que vous fassiez passer le support, mais nous aurions apprécié de l'avoir avant la présentation afin de mieux appréhender ce qui a été dit. Tellement de choses ont été dites que nous n'avons pas tout retenu.

Personnellement, je voulais juste une précision sur les commissions de sécurité : interviennent-elles de façon régulière ou n'interviennent-elles que lorsqu'il y a une mise en service ou une modification d'une structure municipale ?

**M. Marin,** Adjoint délégué au patrimoine communal : effectivement, des commissions de sécurité sont très régulièrement désignées sur tous les bâtiments municipaux. Nous faisons donc une visite avec l'ensemble des parties prenantes, notamment avec les représentants des personnes à mobilité réduite. Ensuite, il y a le débriefing à la Sous-Préfecture pour voir si des remarques ont été formulées, voir s'il faut procéder à des rectifications. Les vérifications se sont faites à peu près tous les trois ans.

**La Directrice Générale des Services :** c'est uniquement pour les bâtiments de catégories 1 à 4. C'est différent pour ceux de catégorie 5.

**M. Marin :** pour les bâtiments de catégorie 5, la commission se déplace uniquement à la demande du Maire de la commune.

**M. Gaubert :** ce n'est donc pas systématique. Donc, cette mise à niveau du plan de mise en sécurité aurait pu être liée à des prescriptions faites au cours des commissions de sécurité antérieures ?

**Mme le Maire :** fort probablement qu'à l'occasion de visites effectuées dans certains bâtiments, des observations ont été faites par la commission de sécurité qui a remarqué qu'il manquait tel ou tel affichage.

**M. Marin :** oui, des points ont été remarqués. Nous avons préféré reprendre l'ensemble des bâtiments municipaux de façon à bénéficier des visites effectuées précédemment par le Capitaine des pompiers et les représentants des associations des personnes à mobilité réduite pour les mettre aux normes.

**M. Lalanne,** du groupe "Agir pour Fonsorbes" : juste un point qui a été effleuré : quelle est la part des prévisibles ? Organiser des exercices pratiques en matière de sécurité et incendie ?

**Mme le Maire :** vous pensez aux associations ?

**M. Lalanne** : non, parce que c'est sûr qu'on fait des plans, qu'on fait des affichettes, beaucoup de lecture. Mais quand on parle de lieux de rassemblement, il faut que les gens sachent où c'est, comment ça ce passe. Donc, je pense qu'il est prévu des exercices ; normalement, il est prévu des exercices pratiques et ...

**Mme le Maire** : ... pardon. Notamment pour ce qui concerne les associations, elles seront accompagnées dans la démarche, tout cela leur sera expliqué le 15 septembre prochain. Après, cela relève de la responsabilité de l'occupant de la salle, qui ne nécessite pas toujours la présence d'un SSIAP. Nous, sur nos manifestations, nous avons toujours au moins un SSIAP qui prend en charge cette sécurité, désigne un serre-file, et autres. L'objectif est de pouvoir, s'il y a nécessité d'évacuer, accompagner les gens jusqu'au point de rassemblement. Pour autant, j'ai du mal à imaginer que sur chaque spectacle, en dehors du fait que nous leur rappelions systématiquement, notamment sur la salle du Trépadé, où sont situées les issues de secours, que nous organisions en début de spectacle une répétition générale sur ces issues. L'important est que les gens sachent où elles sont situées, et que les associations aient bien été informées de l'usage qu'elles peuvent faire de leurs salles en cas de problème, quel qu'il soit. Je ne sais pas si vous voulez compléter ma réponse Mme Dargein.

**Mme Dargein** : les livrets de sécurité sont créés pour les bâtiments loués, ou ponctuellement prêtés. Les personnes concernées n'ont donc pas un usage habituel de la salle. Aussi, au moment de la location, l'agent chargé de remettre les clés présentera ces issues de secours. La personne organisatrice de la manifestation sera donc totalement informée des issues de secours, et c'est bien la personne qui prend en charge la salle qui doit organiser l'évacuation si besoin, car, dans le cas d'une évacuation, nous devons définir deux référents sécurité. Donc, aujourd'hui, nous avons également modifié la convention pour le prêt ponctuel, ou la location, d'une salle : nous demandons la désignation de référents sécurité. La personne qui aura reçu les consignes de sécurité sera en charge de les transmettre aux référents sécurité, et d'organiser l'évacuation.

Concernant les prêts annuels de salles, le travail qui se fera prochainement, puisque Mme Ader n'a pas encore son diplôme, sera de procéder à la visite des locaux avec chaque Président d'associations ; s'il veut intégrer des utilisateurs, des enseignants ou autres, il n'y a aucun problème, nous organiserons ce jour-là la visite du bâtiment qu'ils utilisent chaque année avec eux, et Mme Ader leur montrera les issues de secours, comment appuyer sur le point d'alarme incendie, etc. Donc, demain, le Président ne sera pas inquiet de connaître les lieux d'évacuation.

**Mme le Maire** : pour les écoles, il y a bien entendu, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), trois exercices obligatoires tout au long de l'année, chacun avec un thème particulier : incendie, confinement (en cas d'attaque extérieure, gaz, etc) et intrusion (se cacher dans l'école). Ces exercices se déroulent dans les six écoles de la commune, tous les ans, en présence de personnel municipal ... Je ne sais pas, vous pensiez à quelque chose en particulier M. Lalanne ?

**M. Lalanne** : non, c'est très général puisque lorsqu'on parle de bâtiments municipaux et de bâtiments municipaux recevant du public, il n'y a pas que les salles de spectacles, les salles en location, il y a aussi les autres bâtiments.

**Mme le Maire** : chaque responsable de service étant responsable de son bâtiment, il leur a été également demandé d'organiser ces mesures de sécurité avec le personnel, et qu'il y ait un exercice d'évacuation.

**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : tout d'abord, je tiens à remercier Mme Dargein, et surtout Mme Ader pour son implication parce que visiblement, vous l'avez citée à maintes et maintes fois dans votre exposé, elle s'est bien impliquée, et a l'intention de s'impliquer dans le futur.

Là où je rejoins M. Lalanne, c'est que la plupart des manifestations qui sont organisées dans les grandes salles de Fonsorbes, sont en fait organisées par des associations. Il est donc important que nous recevions au moins les responsables de ces associations, quitte à effectuer un exercice, je pense qu'ils seront volontaires pour le faire, et même s'il n'y a pas beaucoup d'associations qui organisent ...

**Mme le Maire** : ... c'est plus la Mairie, effectivement ...

**M. Mailhé** : ... ou la Mairie. Mais, faire ces exercices avec les responsables des associations sera très important, ils pourront au moins passer le message, et il n'y aura pas à le faire avant chaque location ...

**Mme le Maire** : ... c'est vraiment important de les sensibiliser, il est vrai que les responsables d'associations ont beaucoup de responsabilités, ils ont une charge très importante, mais celle-là n'est pas négligeable, loin de là ; qu'ils ne prennent pas cela comme une contrainte supplémentaire que leur amène la Mairie, mais comme un soutien par rapport à d'éventuels problèmes qui pourraient se poser à l'occasion de quelque événement ...

**M. Mailhé** : ... parce que lorsque nous parlons de sécurité, les gens comprennent ce qu'il faut faire.

**Mme le Maire** : j'ose espérer, telle la présentation faite, tel l'accompagnement prévu, notamment le 15 septembre prochain, que c'est ainsi que ce sera perçu par l'ensemble des Présidents des associations.

**M. Mailhé** : merci.

**M. Pilet** : j'ai deux questions : est-ce que, en regardant les dispositifs de sécurité qui existaient notamment sur les issues de secours, une attention est portée sur les personnes ayant des difficultés ou des handicaps ?

Est-ce que ces issues de secours sont bien adaptées à toutes formes de handicap ? Est-ce que les signalétiques sont en place partout ? Je pense que là c'est perfectible ; c'est le premier point. La seconde chose, parce qu'il y a 80 bâtiments sur la commune, est-ce qu'un regard a également été porté sur l'ensemble des risques sanitaires qu'il pourrait y avoir ? Y a-t-il une réflexion sur d'éventuelles actions de prévention qui pourraient être portées par rapport aux risques sanitaires ?

**Mme le Maire** : c'est-à-dire ?

**M. Pilet** : dans les cantines, il peut y avoir des risques inhérents à l'activité ; dans les gymnases, où il y a des douches, il y a d'autres risques sanitaires, dans les écoles ...

**Mme le Maire** : ... en ce qui concerne les cantines, en termes d'hygiène et de risques sanitaires, ce sont les règlements du Muretain Agglo qui s'appliquent, ils sont très clairs. Nous ne sommes pas concernés, même si se sont des locaux mis à disposition. Sur les autres bâtiments, pour notamment les douches, des prélèvements sont effectués très régulièrement pour vérifier s'il y a ou pas de la légionellose. Cela nous est déjà arrivé d'être confrontés à cette problématique, auquel cas nous fermons bien entendu les douches dès que nous avons l'information, et nous traitons. Nous ne remettons les douches à disposition qu'une fois que les légionelles ont disparu. C'est lié au fait que les douches ne fonctionnent pas en permanence : de l'eau chaude est conservée, ce qui favorise d'éventuelles multiplications. Je vous rassure, nous n'en avons pas tous les jours, mais cela arrive à peu près une fois par an, sur l'ensemble des douches mises à disposition. C'est une problématique à laquelle nous faisons bien entendu très attention.

**La responsable administrative** : concernant les mesures au niveau de l'accessibilité, nous avons commencé à mettre tous ces bâtiments aux normes en matière de sécurité. Comme le disait Mme le Maire, aujourd'hui, le Capitaine des pompiers met la commune de Fonsorbes un peu en exergue parce qu'effectivement un important travail a été fait cette année. L'accessibilité est un autre dossier qui nécessitera probablement aussi un affichage particulier. A ce jour, un agenda a été voté, sur plusieurs années, pour lequel certains travaux ont débuté. Le programme est sur cinq ans, nous avons donc l'obligation de mettre les bâtiments aux normes d'accessibilité. Je dirais donc que c'est une mission un petit peu à côté de la nôtre.

*Mme GOSSELIN Corinne quitte la séance à 19 h 58*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

**M. Pilet** : si je peux me permettre, un plan a effectivement été voté pour l'accessibilité, nous l'avons adopté ; c'est une très bonne chose, nous, nous l'avons dit. Mais, c'est aussi penser à la sécurité sur les issues de secours, que les choses soient aussi pensées par rapport à la sécurité des personnes ayant un handicap ...

**Mme le Maire** : ... M. Pilet, sur notamment les établissements accueillant du public, si c'est validé par la commission de la Préfecture, cela prouve bien l'intervention de la commission et des professionnels, qu'ils ont visité le bâtiment, et qu'ils estiment que les conditions de sécurité sont remplies pour l'ensemble des publics qui fréquentent le bâtiment en question. Je crois que nous ne pouvons pas aller au-delà. Vous savez bien que l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) est en cours, les sommes annoncées sont conséquentes, 600 000 €. L'investissement de la commune pour cette obligation n'est donc pas négligeable. Pour autant, je ne suis pas sûre que toutes les communes en fassent autant.

Nous essayons de faire au mieux pour tous ces dossiers. Concernant la sécurité des bâtiments, je pense que nous avons considérablement progressé depuis un an et demi, deux ans que Mmes Dargein et Ader ont pris ce dossier en charge. Ce n'est pas pour rien que la municipalité leur a confié cette mission. Nous avons parlé du coût en investissement, mais voyez ce que cela peut représenter en terme de coût de fonctionnement : nous avons mis deux agents sur ce dossier, Mme Dargein ne travaille pas uniquement sur ce dossier, mais Mme Ader ne traite que ce dossier, elle est en temps complet. *S'adressant à Mme Dargein* : ce qui doit probablement représenter à peu près un tiers de votre temps de travail ?

**La responsable administrative** : oui, dans le cadre de la rédaction des conventions, des règlements, de la préparation, de tout ce qui peut être à destination des associations, l'organisation des manifestations, c'est beaucoup de recherches de textes, d'outils à mettre en place pour effectivement aider les associations.

**Mme le Maire** : nous n'avons pas lésiné sur ce dossier parce que c'est important pour la sécurité de l'ensemble des Fonsorbais et autres qui fréquentent nos bâtiments. Je pense que nous y avons mis, à la fois du personnel très impliqué, et les moyens financiers nécessaires.

Merci beaucoup à vous deux pour le travail accompli.

**La responsable administrative** : merci.

#### 4 - CIMETIÈRE DE CAMPARDOU - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - APPROBATION DE CRÉATION (délibération n° 2018-149)

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : une délibération a été prise le 9 novembre 2017 validant le projet du nouveau cimetière et son plan prévisionnel de financement.

L'enquête publique concernant la création du nouveau cimetière de Campardou s'est tenue du lundi 4 juin au vendredi 6 juillet 2018, conformément à l'arrêté municipal du 9 mai 2018.

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, annexés la convocation. Deux administrés sont venus le voir lors des permanences : l'un a demandé des renseignements complémentaires sur la disposition du cimetière, l'autre a rappelé la servitude de passage pour les engins agricoles sur le côté. Cette servitude avait été mentionnée sur l'acte authentique d'achat du terrain, il n'y avait donc aucun problème. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable, celui-ci n'étant assorti d'aucune recommandation ou réserve. Je voudrais en profiter pour remercier Mme Collombet, née Réal, de nous avoir vendu ce terrain parce que nous étions vraiment en recherche d'un terrain pour établir ce nouveau cimetière, nous avons énormément de difficultés à le trouver. Mme Collombet a immédiatement accepté de nous céder ce terrain, ce qui nous a tout de même grandement facilité les choses. Qu'elle en soit vraiment remerciée.

Aussi, il vous est proposé de délibérer pour acter la présentation du rapport du commissaire enquêteur et approuver la création de ce cimetière.

Ce dossier a été étudié par la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 4 septembre 2018.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport du commissaire enquêteur et d'approuver la création du nouveau cimetière de Campardou.

VOTE		
Pour :		31
Contre :		0
Abstention :		0
Ne participe pas au vote :		1 (Mme Gosselin)

#### 5 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU CIMETIÈRE DE CAMPARDOU (délibération n° 2018-150)

M. Marin : un marché de travaux pour la réalisation du cimetière de Campardou a été lancé en procédure adaptée le 9 juillet 2018. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 septembre pour examiner le tableau récapitulatif des offres reçues et le rapport d'analyse du maître d'œuvre.

Ces documents étaient annexés à la convocation.

En ce qui concerne l'édification du bâtiment, toutes les offres n'ont pas été honorées. Il nous reste donc encore à trouver les entreprises qui travailleront pour le bâtiment. Par contre, pour les travaux de V.R.D. (Voirie et Réseaux Divers), ceux par lesquels il fallait commencer ce chantier, l'entreprise MALET a retenue.

*Retour de Mme GOSSELIN Corinne à 20 h 04*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Aussi, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Lot 1 - travaux de V.R.D.	Groupement MALET-ART TRP	834 536,70 €
Lot 3 - charpente - zinguerie	ANTRAS	34 799,17 €
Lot 4 - menuiseries extérieures	AXEXIS	13 244,00 €
Lot 7 - peinture	AVIGI	1 733,80 €
Lot 10 - enduits	SOL FAÇADE	9 933,00 €
Lot 11 - serrurerie - portail	EUROPE	16 263,00 €
Lot 12 - espaces verts	MAYET	29 466,00 €
TOTAL		939 975,67 €

Le montant total HT du marché s'élève donc pour le moment à 939 975,67 €.

Les lots suivants sont déclarés infructueux :

- lot 02 : gros œuvre
- lot 05 : plâtrerie - isolation

- lot 06 : carrelage – faïence
- lot 08 : plomberie – sanitaires
- lot 09 : électricité – V.M.C.

Mme le Maire : je crois qu'il faut tout de même donner des explications sur le montant des travaux de V.R.D. qui est colossal, 834 000 €. C'est tout simplement dû au fait que nous avons l'obligation d'assurer un drainage de qualité autour du cimetière avec des drains qui devront être posés, par endroit, à six mètres de profondeur. Il faudra donc enlever la terre et remplir de cailloux. De plus, par rapport à l'estimation réalisée initialement par le maître d'œuvre, le montant est quelque peu supérieur. Il a été effectivement constaté, sur tous les chantiers où il est question de V.R.D., qu'il y avait une augmentation significative des prix. Nous avons donc choisi l'entreprise la moins-disante parmi celles qui ont fait une offre. Quant au gros-œuvre, nous allons relancer l'appel d'offres. De toute façon, étant donné que nous commençons par les V.R.D., le gros-œuvre pourra attendre. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux relatif à la réalisation du nouveau cimetière aux entreprises ci-dessus désignées.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : les travaux devraient débuter en octobre prochain.

**6 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO - ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU ET LE PAPIER D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE (délibération n° 2018-151)**

Mme le Maire : il est proposé d'approuver l'adhésion de la commune au nouveau groupement de commandes avec le Muretain Agglo dans le cadre d'un accord-cadre pour les fournitures administratives de bureau et le papier d'impression et reprographie. La convention était annexée à la convocation. Le coordonnateur du groupement est le Muretain Agglo. Autant que faire se peut, c'est ce qui est souhaité par nous tous ici, c'est que nous adhérons aux groupements de commandes de façon à diminuer le montant de nos factures. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : sur le document de présentation, il manque des communes du Muretain Agglo.

Mme le Maire : c'est probablement qu'elles n'ont pas choisi d'adhérer.

M. Pilet : ont-elles exprimé une raison particulière ?

Mme le Maire : je ne peux pas vous répondre M. Pilet, je ne sais pas.

M. Pilet : pour Fonsorbes, il n'y a pas le CCAS. Je suppose que c'est parce qu'il est inclus dans la Mairie de Fonsorbes. Nous sommes bien d'accord ?

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : autre chose, parce que je préfère que ce soit dit : cela fait partie du fonctionnement normal du Muretain Agglo ? Cela n'entraînera pas une charge supplémentaire pour la commune parce qu'il y a cette gestion de marché commun ? Sachant qu'il est maître d'ouvrage.

Mme le Maire : non, absolument pas. Le Muretain Agglo ne nous facture pas le travail fourni par les services support. C'est bien votre question ?

M. Pilet : voilà.

Mme le Maire : en l'occurrence, non.

M. Pilet : d'accord. Enfin, nous regrettons que l'accent ne soit pas mis sur l'achat, ou la recherche d'achat, de matériel et de fournitures entrant dans le cadre du développement durable. Nous aurions souhaité que le marché porte sur la recherche de papier recyclé, et autres.

Mme le Maire : je ne sais pas ce qu'il en est, mais j'ose espérer que c'est dans ce sens que se déroulent également les marchés du Muretain Agglo. Le Vice-Président en charge de l'Agenda 21 / développement durable insiste régulièrement sur la nécessité de travailler dans ce sens-là.

M. Pilet : peut-être que les Conseillers Communautaires de la commune qui y siègent devraient y être attentifs, et qu'ils veillent à ce que l'effort soit fait là-dessus.

Mme le Maire : nous avons tous intérêt à aller dans ce sens-là.

Juste pour information : un nouveau groupement de commandes vient d'être créé. Il concerne le mobilier scolaire et le mobilier des restaurants scolaires. En temps utile, nous adhérons sans aucun doute à ce groupement de commandes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le groupement de commandes avec le Muretain Agglo dans le cadre d'un accord-cadre pour les fournitures administratives de bureau et le papier d'impression et reprographie.

<b>VOITE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**7 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CINÉFOL31 ET CINÉTOILE (délibération n° 2018-152)**

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association l'Atelier du 31 mai 2018, il a été indiqué que tous les membres de l'association souhaitaient arrêter l'activité cinéma, sauf un membre. Celui-ci a indiqué qu'il était prêt à pérenniser l'activité. Aussi, un rendez-vous a été organisé en juin avec Cinéfol 31 ; l'association Cinétoile a ensuite été créée.

Aussi, il est proposé de signer une convention de partenariat avec Cinéfol 31 et la nouvelle association Cinétoile pour les séances de cinéma. Par cette convention, les associations s'engagent, à leur initiative, à favoriser, conformément à leur objet social, l'intervention au sein de la commune et à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution. La ville s'engage à accueillir, dans les meilleures conditions, les associations en son sein pour la réalisation de ce projet, y compris les moyens de fonctionnement que requiert l'objet de cette convention. De plus, elle s'engage à apporter son soutien dans la communication des séances de cinéma et à tout mettre en œuvre pour faciliter l'organisation des séances scolaires. Cette convention est d'une durée de 36 mois renouvelable. Le projet de convention était annexé à la convocation.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : savez-vous pourquoi les membres de l'ancienne association ont tous cessé leurs fonctions ? Sauf un.

M. Rivier : ils étaient quatre, dont la Présidente, la secrétaire et le trésorier. La Présidente n'habite plus Fonsorbes, ce qui l'éloigne. Les séances se déroulaient à compter du jeudi midi, et ce sur cinq jours. Cela l'obligeait donc à des allers-retours quotidiens sur cette période, voire deux fois par jour, ce qui lui coûtait. Cela faisait trente-sept ans qu'elle gérait cette activité. Elle a donc voulu lâcher le flambeau. Quant à la secrétaire et au trésorier, mari et femme, ils ont également voulu lâcher. La quatrième personne a décidé de continuer et de voir si d'autres personnes voulaient remonter l'association, dont il est maintenant le Président.

M. Pilet : savez-vous qui sont les nouveaux membres du Conseil d'Administration de cette nouvelle association ?

Mme le Maire : oui, nous savons qui ils sont, bien sûr. En l'occurrence, ils sont huit : le Président est M. Séverac Florent, c'est lui qui jusqu'à présent était le quatrième membre de l'association précédente ; il a souhaité pouvoir continuer.

M. Pilet : est-ce que les autres membres du Conseil d'Administration sont des habitants de Fonsorbes ?

Mme le Maire : ce sont des Fonsorbais, sauf une personne. Ils sont extrêmement motivés, ont envie de s'impliquer. Ils sont passionnés, aiment le cinéma et ont envie de faire fonctionner les séances, notamment celles pour adultes, pour lesquelles un calendrier a d'ores et déjà été proposé avec des séances pour le dimanche matin à 11 heures. Il y a du renouveau. L'intérêt est aussi, lorsqu'une association, quelle qu'elle soit, change de dirigeant ou de responsable, de permettre d'avoir des idées nouvelles, d'essayer de ne pas être dans un "train-train" quotidien. Ce ne peut donc être que du positif. Ils sont tout à fait dans la démarche de rester extrêmement ouverts aux scolaires, ce qui fait de toute façon partie de la convention tripartite. Je n'ai pas de doute sur leur implication et sur ce que l'association apportera à la vie de la commune.

M. Pilet : je voudrais féliciter et remercier les bénévoles qui ont porté cette association et les projections de cinéma sur la commune. Je pense qu'ils étaient dévoués et passionnés.

Mme le Maire : je n'ai pas de doute là-dessus.

M. Pilet : ce que j'ai compris, c'est qu'ils étaient un peu fatigués. Je crois que cela fait deux ans et demi, trois ans qu'ils attendaient des travaux, des aménagements de la salle de cinéma qui ne sont pas venus, qui sont venus juste après la création ...

Mme le Maire : ... non, la peinture du mur de la salle de projection a été faite avant ...

M. Pilet : ... l'ensemble des travaux est arrivé juste après.

Mme le Maire : non, nous ne pouvons pas vous laisser dire cela M. Pilet.

M. Pilet : d'accord, mais je le dis. Mais je vais dire autre chose ... oui, c'est une contre-vérité ... Je pense qu'ils étaient fatigués et excédés de renouveler sans cesse les demandes, depuis trois ans, d'aménagements, d'améliorations, qui ont été faits pratiquement tous au moment du changement, ou une semaine avant ...

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : lesquels M. Pilet ? Je voudrais bien les entendre. Vous parlez de changements, de modifications, lesquels ?

M. Pilet : les travaux qu'ils avaient demandés.

M. Chouard : lesquels ?

M. Pilet : je vais passer à autre chose parce que ça me paraît encore plus important. Dans la convention, c'est le vote qui nous est présenté ... Je pense que les gens concernés savent ce que c'est ...

M. Chouard : ... non, justement, je ne sais pas. Vous avancez des choses, mais vous ne citez pas lesquelles.

M. Pilet : je ne vais pas les citer parce que je vais passer à autre chose.

M. Chouard : donc, vous ne les avez pas non plus.

M. Pilet : si, si, je les ai. Mais je ne répondrai pas à cette question, je vais continuer mon ...

Mme le Maire : ... en fait, M. Pilet, vous affirmez des choses, et puis vous ne nous apportez rien ; c'est très facile de dire cela. Moi, je vous réponds sur le fait que ...

M. Pilet : ... j'ai dit très clairement : je pense que le fait que des travaux qui étaient demandés depuis trois ans n'étaient pas faits, ...

M. Chouard : ... lesquels travaux ?

M. Pilet : les connections informatiques pour ...

M. Chouard : ... c'est fait, cela fait plus d'un an qu'elles ont été faites M. Pilet.

M. Pilet : non. Les armoires, je ne vais pas toutes les citer, je connais les choses. Mais ce n'est pas ça le plus important. Le plus important c'est la convention présentée au vote. Il est indiqué, sur le point 4, ce que doit faire Cinétoile : "*développer l'animation autour du cinéma en organisant des rencontres, notamment avec le milieu associatif local et des intervenants*". Ca, c'est quelque chose que faisait aussi l'ancienne association, notamment avec "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en organisant des débats ; il y en a eu deux : un film autour de Raymond Depardon, et la projection de "Patients", de Grand Corps Malade, donc des sujets généraux qui ne rentraient pas dans une dimension politique. La Présidente de l'association a reçu un courrier de Mme le Maire lui demandant comment cela se faisait que nous utilisions des moyens de la commune à des fins politiques ...

Mme le Maire : ... vous avez la lettre ? Vous pouvez la lire ?

M. Pilet : non, je n'ai pas la lettre, j'ai sa réponse.

Mme le Maire : c'est dommage. Elle demande à la Directrice Générale des Services de bien vouloir aller la chercher.

M. Pilet : les débats que nous faisons avec l'association du cinéma amenaient chaque fois autour de la table des personnes très contentes que nous essayions de respecter une pluralité. Je veux juste dire que ces initiatives, nous les avons aussi proposées à l'ensemble des groupes, lorsque nous organisons des débats, autour du TAFTA, ou CETA (accords de libre échange), entre autres ... Enfin, bref, ce n'est pas le sujet. Ce que je voudrais savoir, c'est si la nouvelle association va continuer à travailler avec "Fonsorbes l'Humain d'Abord" si nous leur proposons des débats avec des films, s'il y aura une réaction, en l'occurrence de vous, en demandant des explications ...

Mme le Maire : ... écoutez, il est légitime, M. Pilet, lorsqu'une formation politique communique avec une association, lorsque cette association accueille dans un bâtiment communal que nous mettons à sa disposition un groupement politique qui se sert de ce vecteur-là, que je pose la question de savoir qui est à l'initiative. C'était l'objet de la question.

M. Pilet : oui, il n'y avait pas que ça, je crois qu'il y avait autre chose.

Mme le Maire : nous allons voir le courrier. De toute façon ...

M. Pilet : ... il me semble que nous faisons les choses dans la plus grande transparence, je crois même que je l'avais annoncé en Conseil Municipal, j'ai envoyé les invitations à chaque fois. Des Elus sont venus, je pense qu'ils étaient ...

Mme le Maire : ... le sujet était fort intéressant, il n'y a pas de doute ...

M. Pilet : ... nous avons fait les choses, cela n'a jamais posé de problème. Je crois que cela a peut-être été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui a fait que les passionnés qui portaient l'association du cinéma disent "on arrête". Je trouve ça dommage, et je le dis très clairement. Ce qui va me permettre d'expliquer notre position.

Mme le Maire : la convention, ce n'est pas nous qui l'avons rédigée, ce n'est pas la nouvelle association, c'est la convention habituelle que propose Cinéfol 31.

M. Pilet : qui est très bien par ailleurs.

Mme le Maire : voulez-vous que je lise mon courrier ?

M. Pilet : moi, je le connais. Je pense que l'ensemble de l'assemblée ne le connaît pas ...

Mme le Maire : ... vous faites référence à un courrier que j'ai écrit, je peux donc dire ce que j'ai écrit :

*"Madame la Présidente, Nous avons été surpris de recevoir une invitation lancée par une Elue d'un groupe politique représenté au sein du Conseil Municipal pour assister à la projection suivie d'un débat du film "la psychiatrie d'aujourd'hui ou l'obligation de soins en hospitalisation sous contrainte". En soi, une telle soirée sur un tel sujet est évidemment intéressante. Nous nous interrogeons toutefois sur le montage de la soirée-débat : est-ce à l'initiative de l'Atelier, est-ce à l'initiative de "l'Humain d'Abord" ? Qui a programmé le film ? Qui a demandé les intervenants ? Autant de questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses. En effet, le fait que cette soirée ait été organisée sur*



le nom de votre association, dans des locaux municipaux, associé à celui d'un groupe politique, quel qu'il soit, ne peut pas être neutre." Voilà les questions que je posais à la Présidente de l'association. Il me semble que c'est légitime en tant que responsable des salles de la commune.

M. Pilet : ce serait bien de lire la réponse de la Présidente.

Mme le Maire : vous l'avez ?

M. Pilet : oui.

Mme le Maire : allez-y, je vous écoute sur la réponse.

M. Pilet : je vous en laisse le soin.

M. Peter, du groupe "Agir pour Fonsorbes", hors micro : nous n'allons pas passer la soirée là-dessus.

Mme le Maire : non, nous n'allons pas passer la soirée là-dessus, nous sommes d'accord. Nous lisons la réponse ...

M. Pilet : ... c'est quand même important ce qu'il s'est passé ...

Mme le Maire : ... et nous passons ...

M. Peter, hors micro : ... pendant que nous parlons de cela ...

Mme le Maire : ... n'oubliez pas de mettre le micro M. Peter.

M. Pilet : non, ce n'est pas neutre ce qu'il s'est passé. Des gens étaient investis ...

M. Chouard : ... je suis tout à fait d'accord avec vous, des gens étaient investis, et très investis depuis trente-sept ans. J'étais présent à l'assemblée générale, M. Rivier et Mme le Maire également. Nous avons été invités à cette assemblée générale sans nous en donner la raison ... vous pouvez sourire ...

M. Pilet, hors micro : ... non, je ne souris pas ...

M. Chouard : ... nous avons reçu une convocation ne mentionnant aucun ordre du jour. Nous y étions tous les trois, et il y avait quatre personnes. Mme Reina, la Présidente, a commencé par dire que, naturellement, elle démissionnait de ses fonctions. Nous lui avons donc demandé, puisque nous la connaissons tout de même depuis de nombreuses années, si elle démissionnait de ses fonctions de Présidente de l'Atelier. En fait, non, elle souhaitait que l'Atelier arrête le cinéma. Aussi, nous lui avons demandé si des personnes de son équipe voulaient continuer puisque elle, personnellement, elle arrêterait. Une seule a répondu qu'elle continuait. Nous lui avons également demandé si, naturellement, elle avait prévenu l'association Cinéfol 31 de son désir d'arrêter. Elle n'a pas prévenu l'association Cinéfol 31, cette dernière n'était pas au courant, le 31 mai, que l'association l'Atelier arrêterait son activité cinéma. Il faut savoir que les plannings de Cinéfol 31 sont faits au mois de juin. Nous avons eu dix jours pour nous retourner, et pour éviter que le cinéma s'arrête à Fonsorbes. Cinéfol 31 nous a beaucoup aidés, je ne connaissais pas personnellement le fonctionnement, M. Rivier et moi-même l'avons reçue ; en fait, nous avons eu dix jours pour trouver des personnes, dix jours pour sauver le cinéma à Fonsorbes, très clairement. Si ces personnes n'étaient pas arrivées, n'étaient pas motivées, il n'y aurait plus de cinéma à Fonsorbes. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme le Maire : concernant le courrier, si vous vous voulez bien, comme il est fort long, j'en communiquerai une copie à chaque Président de groupes. Nous clôturons sur ce sujet, je mets aux voix la convention ...

M. Pilet, je pense que nous avons suffisamment échangé sur le sujet ...

M. Pilet : la convention est conforme, elle ne paraît pas poser de problème, je crois qu'elle est satisfaisante par rapport aux objectifs. Ceci dit, par rapport à tout ce qu'il s'est passé, nous ne voulons pas nous abstenir ...

Mme le Maire : ... très bien, nous avons compris ...

M. Pilet : ... nous ne participerons pas vote ...

Mme le Maire : ... c'est bon M. Pilet, nous avons compris.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec Cinéfol 31 et Cinétoile pour les séances de cinéma.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participent pas au vote :</b>	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

## 8 - RENTRÉE SCOLAIRE

Mme Lacoste, Adjointe déléguée aux affaires scolaires : je vous refais un point, puisque nous en avons déjà fait un en juin. Je vais vous communiquer les effectifs au 5 septembre, sachant qu'ils évoluent en permanence :

- Ecole maternelle du Trépadé : 202 élèves
- Ecole élémentaire du Trépadé : 354 élèves
- Ecole maternelle de la Béouzo : 162 élèves
- Ecole élémentaire de la Béouzo : 332 élèves, dont 13 en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire)

- Ecole maternelle de Cantelauze : 131 élèves
- Ecole élémentaire de Cantelauze : 259 élèves

Pour faire un point plus large :

- Collège de Fontenilles : 226 élèves fonsorbais
- Collège de Cantelauze : 604 élèves, sachant que cette année une CLIS a également été ouverte, ainsi qu'une classe sport-étude basket.

**M. Chouard** : début août, nous avons eu l'excellente surprise d'avoir une réponse positive. Effectivement, le club de Fonsorbes, Ouest Toulousain Basket, qui assurait depuis deux ans une classe basket au collège de Cantelauze, avait demandé auprès de l'académie, avec M. Routou, Principal du collège, à obtenir la possibilité de créer une section sportive basket. Aujourd'hui, il n'y en a qu'une en Haute-Garonne, située à Salies du Salat. Il faut savoir que pour ouvrir une section sportive, quel que soit le sport, il faut attendre la fermeture d'une autre section sportive. Cette année, deux sections ont fermé, notamment celle de roller à Ramonville. Donc, début août, l'académie a validé une section sportive basket pour le collège de Cantelauze. C'est une grande satisfaction parce que nous avons un soutien très important de la part du Comité Départemental de Basket, ainsi que de la ligue Occitanie Basket. Le club est très impliqué. J'espère que nous aurons des résultats similaires à la section basket du Salies du Salat qui est championne de France depuis trois ans.

*Mme MALET Laëtitia donne procuration à Mme GOSSELIN Corinne  
et quitte la séance à 20 h 25*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire** : cela dit, il y a quelques petits travaux à faire au gymnase de Cantelauze pour répondre aux demandes de la section en question. Nous attendons donc que le Président de l'Ouest Toulousain Basket nous communique ce dont il a besoin afin que nous puissions y répondre.

**Mme Lacoste** : je termine :

- Lycée Clémence Royer : 381 élèves fonsorbais

Par rapport aux effectifs de l'année dernière, ou de l'année précédente, vous verrez qu'ils sont stables. A l'instant T, il y en aurait cinq de moins que l'année dernière ; ce n'est pas exceptionnel.

**Mme le Maire** : cinq sur les trois groupes scolaires ?

**Mme Lacoste** : oui. Pour terminer, le groupe scolaire de Cantelauze est passé en école primaire, c'est-à-dire qu'il n'y a plus qu'une seule direction pour les écoles maternelle et élémentaire. Mme Laye Corinne a donc pris la direction de cette école avec une décharge totale.

De plus, nous souhaitons la bienvenue à M. Mourières Frédéric, qui prend la direction de l'école élémentaire de la Béouzo, ainsi qu'au nouveau Proviseur, M. Labat Jean-François, et à Mme Mébarki Mathilde, Proviseur Adjointe, du lycée de Fonsorbes.

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. Pilet** : par rapport à la scolarisation des enfants handicapés, est-ce que tous les enfants ayant un handicap ont pu être scolarisés, je vais dire de "manière apaisée" ? De plus, par rapport au regroupement des fratries, est-ce que toutes les fratries ont pu être regroupées dans les différents groupes scolaires ?

**Mme Lacoste** : ils le sont toujours. Les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les écoles sans aucun problème, ils peuvent même fréquenter le périscolaire et prendre le bus. Quant au regroupement des fratries, comme vous m'en aviez parlé en fin d'année scolaire, je me suis renseignée : en fait, il y avait effectivement deux fratries séparées. L'une l'était à la demande de la famille, l'autre avait commencé sa scolarité sur le Trépadé, me semble-t-il. Mais, l'un des deux enfants ayant suivi son parcours en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à dû être affecté à la Béouzo ; la fratrie a donc été séparée. Il a été demandé à la famille si l'enfant scolarisé au Trépadé voulait aller à la Béouzo : elle nous a répondu par la négative. C'est donc à la demande des familles que les fratries sont séparées, sur ces deux cas seulement.

**M. Pilet** : ça, c'était l'année dernière. Je parle par rapport à cette année.

**Mme Lacoste** : cette année, il n'y a pas de séparation de fratries. Tous les enfants inscrits sont toujours en "regroupement familial", si vous me permettez l'expression.

**Mme le Maire** : je crois, M. Pilet, que par rapport à cela, nous avons d'ores et déjà été très clairs, ce sont des questions que vous avez déjà posées, auxquelles nous vous avons répondu, les fratries ne sont pas séparées. Les enfants porteurs d'un handicap, quel qu'il soit, sont accueillis de la meilleure des façons possibles. Nous pesons avec les familles les meilleures solutions en terme d'effectifs, en terme de personnels, en terme d'accueil, à la fois sur le temps scolaire et le temps périscolaire, puisque nous travaillons sur ces sujets-là de façon très régulière avec M. Respaud, Inspecteur de circonscription, et les Directrices d'établissements scolaires. Je vois que cela vous préoccupe, mais sachez que cela nous préoccupe, nous, bien avant que vous

ne vous penchiez sur les dossiers en question, et que c'est un souci permanent. Nous accueillons au mieux les enfants. Mercredi, avec Mme Lacoste, nous nous sommes rendues dans les cinq écoles pour faire le point avec les Directrices sur le déroulement de la rentrée, sur l'accueil des enfants porteurs de handicap : la rentrée s'est bien passée partout. Nous pouvons donc vous rassurer, tout va bien.

**Mme Calvo**, du groupe Majoritaire : avons-nous des nouvelles d'une éventuelle re-sectorisation qui aurait des conséquences entre les collèges de Cantelauze et Fontenilles ? Parce qu'au dernier Conseil d'Administration du collège de Fontenilles, la Principale se plaignait justement du trop plein d'élèves.

**Mme Lacoste** : ceci dit, elle n'était pas à la réunion organisée l'année dernière par le Conseil Départemental sur ce sujet-là. C'est un sujet que porte le Conseil Départemental, il y aura certainement d'autres réunions cette année. Pour la rentrée 2019, nous verrons si le Conseil Départemental envisage une action.

**Mme le Maire** : ce n'est pas pour cette année, c'est peut-être évoqué pour la rentrée de 2019, en fonction des effectifs de Fontenilles qui sont effectivement importants.

## 9 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION MUNICIPALE - LOCATION DE SALLES ET DE MATÉRIEL (délibération n° 2018-153)

**M. Chouard** : ce dossier a été étudié par la commission finances du 3 septembre 2018. La tarification municipale relative à la location des salles et de matériel est à ce jour appliquée conformément aux délibérations des 12 janvier et 9 octobre 2017. A ce jour, la commune reçoit des demandes de location de salles pour des activités yoga.

Aussi, il est proposé les modifications suivantes :

### I. Location de salles

- confirmer la tarification à l'heure de la salle Duffaut, comme suite à la délibération du 6 octobre 2016 : 20,00 € par heure (semaine ou week-end)
- fixer une tarification pour la salle de gymnastique du Trépadé :
  - 30,00 € par heure (semaine ou week-end). Cela correspond à un prorata de la surface.

Ces tarifs comprennent les charges.

Le versement doit être effectué avant la location. Le prêt de ces deux salles aux associations fonsorbaïses subventionnées est gratuit.

Suite aux observations de la commission des finances, il est proposé de rajouter les associations en partenariat avec la Mairie également, comme pour la tarification de la salle du Trépadé, étant précisé que lorsque des associations qui bénéficient de prêt annuel de salles gratuit, cela est considéré comme une subvention indirecte.

Suite à la réunion de la commission des finances, il est proposé de modifier les conditions de prêt aux formations politiques indiquées dans la délibération du 12 janvier 2017 :

Pour les formations politiques qui ont une section à Fonsorbes, le prêt de salle est gratuit, excepté pour la grande salle de Bidot pour laquelle elles bénéficieront du tarif fonsorbaïse :

- 1 journée en semaine 310,10 € (8h-8h) - (associations : 50%)
- 1 soirée de 18h au lendemain 8h : 170,00 € (associations : 50%)
- forfait week-end : 615,00 € (associations : 50%)

D'autres tarifs sont prévus.

Il est rappelé que le nombre de personnes assises de cette salle est de 184.

Concernant la salle du Trépadé, deux types de tarifs ont été fixés par délibération du 9 octobre 2017 : d'une part, pour les associations subventionnées ou en partenariat et, d'autre part, pour les professionnels de spectacle/organismes/entreprises/associations non subventionnées ou autres. Il est donc proposé que ce tarif s'applique aux formations politiques :

- organismes Fonsorbaïse, location 1 jour : 600,00 € (les associations : 400,00 €)
- location 2 jours : 900,00 €

Lors des campagnes électorales, la gratuité s'applique pour toutes les salles pour les listes représentées, une délibération spécifique est prise lors des scrutins. Par contre, vu les spécificités de la salle de gymnastique, elle sera louée uniquement pour des activités adaptées à ce local.

Les arrhes et conditions de restitution :

- salle Duffaut : 40,00 €
- salle de gymnastique : 60,00 €

Le montant des arrhes est fixé quelque soit le nombre d'heures. Les arrhes ne seront pas restituées si l'annulation a lieu moins de 6 mois avant la date retenue, sauf évènement exceptionnel (décès, ...) sur présentation d'un document correspondant.

Les cautions :

- salle de cinéma, salle d'exposition, salle Duffaut, salle du Banayre, salle de gymnastique : la caution ménage est fixée à 100,00 € et la caution dégradations à 400,00 € (les montants correspondent à ceux fixés pour la petite salle de Bidot). Les associations fonsorbaïses ne sont pas soumises au versement de caution.

## II. Location de matériel

- fixer une caution pour le prêt de matériel y compris le prêt de barbecue : 250 €

**M. Gaubert** : concernant la caution qui n'est pas due par les associations, est-ce que certaines associations n'ont pas fait des dégradations dans certaines salles ? Est-ce que ça ne vient que du fait de particuliers ? Personnellement, je suis inquiet : à partir du moment où nous ne demandons pas de caution, qui n'est jamais qu'une avance, non encaissée en l'absence de dégradations, si une association prend une salle et la dégrade, comment faisons-nous ?

**M. Chouard** : il est vrai que nous n'avons jamais eu le cas pour l'instant ... M. Baë, Adjoint délégué aux services techniques, le confirme. Globalement, je dirais qu'elles sont toutes utilisatrices de pratiquement toutes les salles de la commune. Les associations louent la petite ou la grande salle de Bidot pour des spectacles de fin d'année, des repas de fin d'année ou autres, même si elles ne sont pas utilisatrices à l'année, en général elles sont nombreuses et elles font très attention à l'utilisation du matériel et à rendre les salles dans l'état où elles leur ont été confiées. J'espère que cela ne se présentera pas, mais nous n'avons pas de souci de ce côté-là.

**M. Gaubert** : si vous le dites.

**M. Chouard** : à ce jour, depuis le début du mandat, nous n'avons pas eu de problème de ce côté-là.

**Mme le Maire** : par contre, pour le barbecue, les associations devront verser la caution. Effectivement, le barbecue est tout neuf ; mais, après qu'une association l'ait utilisé, nous l'avons récupéré, ainsi que la grille, non nettoyés. Nous avons contacté l'association venue le récupérer, qui l'a nettoyé à posteriori : en l'occurrence, nous allons marquer le coup en lui faisant payer la caution.

**M. Pilet** : je vois que plusieurs des propositions que nous avons faites en commission des finances ont été retenues, je le souligne donc. Mon groupe votera "pour".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des tarifications municipales relatives à la location des salles et du matériel telle que définie ci-dessus.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 10 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION MUNICIPALE RELATIVE AUX CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Mme le Maire : ce point est reporté à une séance ultérieure.

*M. CHOUARD Jean-Stéphane donne procuration à Mme HERNANDEZ Adda et quitte la séance à 20 h 40*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Chouard représente la commune à la soirée partenaire de l'Avenir Fonsorbais Football.

**M. Pilet** : du coup, pourrions-nous avoir un travail ? Lorsque nous en avons discuté en commission des finances, j'ai trouvé que la discussion était assez intéressante, assez large ; est-ce que nous pourrions avoir une discussion sur ce point avec la commission des finances, ou celle d'urbanisme, mais continuer la réflexion qui, me semble-t-il était assez intéressante et qui a ouvert sur plein de choses.

**Mme De Coux**, Adjointe déléguée aux finances : c'est en fait la discussion que nous avons eue lors de la commission des finances qui a fait évoluer la tarification ; c'est la raison pour laquelle le point est reporté. Je pense donc que nous aurons l'occasion d'en reparler en commission des finances lorsqu'il sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

**M. Pilet** : justement, c'est peut-être d'en parler avant de façon que nous puissions, nous, apporter les modifications. J'ai pris le temps d'y travailler, j'ai d'autres éléments à amener, j'aimerais que nous puissions le travailler, pas dans l'urgence, pas juste avant le Conseil Municipal, mais que nous le travaillions parce que c'est quand même un sujet important, sensible aussi pour l'ensemble des concitoyens.

**Mme le Maire** : par rapport aux réflexions qui ont été portées, par vous ou d'autres, au sein de la commission des finances, nous avons pris en compte ce qui a été dit. Nous pouvons alors peut-être vous transmettre par mail, avant, la proposition que nous avons l'intention de vous faire à l'occasion du prochain Conseil Municipal, de façon à ce que, si celle-ci ne vous convient pas, cela puisse être effectivement retravaillé. Je pense que la proposition qui vous sera faite va dans le sens, me semble-t-il, souhaité par les membres de la commission. Donc, nous vous la ferons passer par mail.

**M. Mailhé** : je reviens sur ...

**Mme le Maire** ... ce n'est pas l'objet du débat, puisque le point est reporté. Mais je vous écoute.

**M. Mailhé** : je reviens sur cette commission. Personnellement, ce point m'a passionné, j'ai apporté mon éclairage, ce que je pensais sur le fait qu'il y avait cette tarification. La communication par mail pour préparer ce point, qui pour moi est important, est, je pense, un peu compliquée. Il serait important de nous rencontrer, ne serait-ce qu'une petite demi-heure. Des mails, nous en recevons une centaine par jour ...

**Mme le Maire** : ... M. Mailhé, nous avons entendu me semble-t-il, j'ai vu le compte-rendu de la commission des finances et nous en avons reparlé avec Mme De Coux, les remarques formulées par les uns et les autres, et je pense que la proposition de tarifs qui sera faite correspond à vos attentes. Je ne sais pas si Mme De Coux a l'intention de vous réunir en amont, mais cela ne me paraît pas nécessaire dans la mesure où nous avons répondu à vos demandes respectives. Nous vous communiquerons la tarification telle que nous l'avons envisagée. Si elle ne vous convient pas, Mme De Coux sera toujours à temps de vous réunir afin que vous puissiez en parler de vive voix. Mais, vous allez voir que cela correspond à vos attentes.

**M. Mailhé** : ceci dit, je suis satisfait d'avoir été entendu, et je pense que nous sommes tous satisfaits d'avoir été entendus sur tous ces points.

#### **11 - NOUVELLE CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT (délibération n° 2018-154)**

**M. Franchina**, Conseiller délégué au développement numérique : cette convention découle du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier de l'article L 2212-6 qui stipule "*dès lors qu'un service de Police Municipale comporte au moins 5 emplois d'agent de Police Municipale, une convention de coordination est conclue entre le Maire de la commune et le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Procureur de la République*".

Il est à noter que nous trouvons exactement la même rédaction de ce paragraphe dans le Code de la Sécurité Intérieure, article L 512-4.

Cette convention a été créée le 25 septembre 2007, et révisée en 2013 et 2015.

La révision, passée en commission de prévention-sécurité du 4 septembre dernier, porte sur la modification de l'article 3, à savoir la mise en place, depuis 2015, des patrouilles nocturnes :

- ajout de "*afin de limiter les nuisances sur l'espace public, et afin d'assurer une présence active de proximité, les agents de la Police Municipale effectuent une patrouille une fois par mois, de 15 h à 22 h*"

C'est le seul élément qui ait été modifié par rapport à la convention qui était en vigueur jusqu'à ce jour.

**Mme le Maire** : la convention ne fait qu'acter la réalité du terrain, à savoir le travail de qualité que nous menons avec la Gendarmerie Nationale.

Pour information, pour compléter par rapport à ce travail partenarial, le Lieutenant Savoïa animera avec nous une réunion publique "participation citoyenne" le 11 octobre prochain, Effectivement, cette même réunion que nous avons organisée en janvier, ou février 2018 n'avait pu être significative en raison du temps neigeux ce jour-là. Les Fonsorbais n'avaient donc pas répondu présents.

**M. Gaubert** : j'avais demandé qu'une réunion soit organisée sur la sécurité en Conseil Municipal. Vous vous étiez engagée à l'organiser avant la fin du mandat.

**Mme le Maire** : d'accord. Vous m'apporterez des précisions parce que la sécurité est très large : nous pouvons parler de la sécurité des bâtiments, comme nous pouvons parler de cambriolages. Donc, précisez-moi par mail les sujets que vous souhaitez voir discutés de façon à ce que nous puissions les développer.

**M. Gaubert** : absolument, il n'y a pas de problème.

**Mme le Maire** : nous y consacrerons donc un point de présentation. Sachant que certaines données ne pourront pas être communiquées. Nous connaissons le nombre de cambriolages en 2017 sur Fonsorbes, le Lieutenant Savoïa nous communiquera cette donnée pour le prochain bulletin, soit en moyenne un cambriolage par semaine. Par contre, il ne peut pas communiquer le nombre de cambriolages qui ont eu lieu courant premier semestre 2018 parce qu'il est tenu par le secret. Même si nous le connaissons, nous ne pouvons pas le communiquer. Il y aura donc des sujets sur lesquels nous ne pourrons pas vous répondre.

**M. Gaubert** : je crois qu'un débat utile peut s'instaurer au sein du Conseil Municipal. Sur la précédente mandature, cela s'est fait ; vous en aviez été demandeurs, cela s'est réalisé.

**Mme le Maire** : il n'y a pas de problème.

**M. Gaubert** : la dernière fois, l'argument que vous aviez évoqué était le fait que le nouveau Lieutenant n'était pas en capacité de nous apporter les éléments. Quelque soit la forme de la réunion, je pense qu'il est important qu'il vienne pour dialoguer avec les Elus. Je souhaiterais avoir des chiffres sur l'environnement de la commune, du canton.

**Mme le Maire** : pas de problème, je lui en parlerai afin qu'il puisse se libérer pour un des prochains Conseils Municipaux.

**M. Gaubert** : nous ne vous demandons pas une mission impossible, nous pensons que c'est un débat qui peut être utile au sein du Conseil Municipal, entre Elus et Gendarme.

**Mme le Maire** : il n'y a pas de doute sur le fait que cela intéresse l'ensemble de la population lorsque nous parlons de sécurité, de tranquillité publique.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de la convention communale de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat pour la raison ci-dessus évoquée.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**12 - CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE - DEMANDE DE DÉSAFFILIATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL (délibération n° 2018-155)**

**M. Lascret**, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : la Communauté d'Agglomération du SICOVAL a formulé une demande de désaffiliation du Centre de Gestion de la Haute-Garonne concernant la Commission Administrative Paritaire.

Le quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit : "il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés." Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'information (soit à compter de fin juillet).

Aussi, il est proposé d'émettre un avis favorable.

**Mme le Maire** : juste un complément d'information : le SICOVAL quitte le centre de gestion uniquement pour ce qui concerne la Commission Administrative Paritaire car il souhaite avoir sa propre commission. Il continue à adhérer à d'autres services proposés par le Centre de Gestion. Il a tout à fait le droit d'en partir puisqu'il est une collectivité de plus de 350 agents. Quand bien même nous voudrions avoir notre propre Commission Administrative Paritaire, cela ne serait pas possible puisque nous n'avons pas les 350 agents. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) concernant la Commission Administrative Paritaire.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**13 - MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DES CLÔTURES (délibération n° 2018-156)**

**M. Lerat**, Conseiller délégué au secteur "autorisation des droits des sols" : il est proposé de modifier la délibération du 28 juin 2018 portant réglementation des clôtures et soumettant l'édification des clôtures à l'obligation de déclaration préalable, en conformité avec l'article R 412-12 du Code de l'Urbanisme.

Aussi, il est proposé d'abroger cette délibération et de prévoir la réglementation suivante :

1. les clôtures sont soumises à déclaration préalable (objet de la délibération du 28 juin 2018)

En précisions supplémentaires :

2. en limite séparative (entre deux propriétés privées), la hauteur ne dépassera pas 2,00 m à compter du terrain naturel
3. les ouvrages publics et les constructions d'intérêt public ne sont pas soumis à ces règles

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 4 septembre 2018.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions ?

**M. Pilet** : cela apparaîtra dans le règlement du PLU ?

**Mme le Maire** : oui, bien sûr.

**M. Lerat** : oui. Dans la délibération du 28 juin dernier, nous avons mentionné "conformément aux règles du PLU". Or, le PLU de 2013 (modifié en 2014 et 2016) ne comportait aucune réglementation sur les clôtures en

limite. Dans la prochaine révision du PLU, nous réglerons toutes les clôtures, quelles soient en voirie ou en limite. Je ne sais pas si vous avez bien compris.

**M. Pilet** : si.

**M. Lerat** : parce qu'actuellement, comme il n'y a pas de réglementation, c'est le Code Civil qui s'applique. Cela voudrait dire, par exemple, pour une commune de moins de 50 000 habitants, en limite c'est 2,60 mètres, et au-dessus de 50 000 habitants, c'est 3,00 mètres. Vu la grandeur des terrains, vu l'ensoleillement, il fallait instaurer une règle.

**M. Pilet** : nous en reparlerons dans le cadre du PLU. Cela traduit que, lorsque le dossier avait été présenté le 28 juin 2018, la présentation ...

**M. Lerat** : ... nous avons anticipé. ...

**M. Pilet** : oui. Du coup, pensez à travailler les choses par rapport à la réalité. C'est ce que je disais au mois de mai lors d'un Conseil Municipal : cela faisait plusieurs fois, au niveau de l'urbanisme, que nous revenions sur des délibérations parce qu'il y a toujours des choses qui ne vont pas ; je crois que sur certains dossiers, nous y sommes revenus trois fois. Donc ...

**M. Lerat** : ... non ...

**M. Pilet** : ... si. Je l'ai compté, parfois nous sommes revenus trois fois sur des délibérations. Donc, pour le principe, nous ne participerons pas au vote. Nous attendrons le prochain vote qui se présentera dans le cadre du PLU.

**Mme le Maire** : nous ne pouvons pas, M. Pilet, vous laisser dire de telles choses. La charge du service urbanisme est lourde ; l'application des règlements est fort compliquée, dans le sens où nous sommes soumis au Code de l'Urbanisme, à un certain nombre de lois (loi ALUR, nouvelle loi qui sortira). L'urbanisme est fort compliqué. Donc, à partir de là, nous pouvons estimer laisser un petit droit à l'erreur aux Elus, ou au personnel, sachant qu'à ce jour il n'y a eu aucune erreur constatée dans le traitement des permis de construire. Ce qui n'est quant même pas rien pour une commune comme celle de Fonsorbes. Cela nous laisse penser quand même que le service urbanisme travaille correctement. Je trouve donc que vos critiques ne sont pas justifiées, M. Pilet.

**M. Pilet** : je le formule quand même, et je ne critique pas le service urbanisme. Je pense qu'il faudrait peut-être aussi réfléchir sur les moyens qu'ils ont : y a-t-il suffisamment de personnel par rapport à la charge de travail ? Et, avec ce que vous venez de dire, à savoir que la réglementation est excessivement complexe, cela veut donc dire qu'il faut prendre le temps d'étudier les dossiers et de présenter des dossiers élaborés. Je redis et maintiens.

**M. Lerat** : un exemple : nous avons interrogé la DDT (Direction Départementale des Territoires) à propos justement des conditions de clôtures en limite. Nous avons deux réponses différentes, émanant de deux personnes différentes de la DDT, lesquelles sont encore en train de travailler pour savoir quelle est la réglementation qu'il faut appliquer. C'est donc difficile, et pour nous aussi.

**Mme le Maire** : si même les services de l'Etat ne sont pas en capacité de répondre, vous comprendrez bien la difficulté que cela représente pour nous. Nous essayons de faire au mieux, et je trouve vos critiques, encore une fois, excessives. C'est facile de critiquer, M. Pilet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, de fixer la réglementation indiquée ci-dessus, et d'abroger la délibération adoptée le 28 juin 2018 portant sur l'édification des clôtures soumise à déclaration préalable.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

**14 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (délibérations n° 2018-157 à 2018-159)**

**M. Marin** : il est proposé d'approuver les travaux du S.D.E.H.G. portant sur les opérations suivantes :

- Rénovation de l'éclairage du square Aimé Puge : le montant total des travaux serait de 17 479 €, la part restant à la charge de la ville serait de 3 539 €
- Eclairage public du parking du nouveau cimetière et chemin Marial : le montant total des travaux serait de 19 250 €, la part restant à la charge de la ville serait de 3 899 €
- Fourniture et pose de 2 radars pédagogiques solaires : le montant total des travaux serait de 6 000 €, la part restant à la charge de la ville serait de 3 000 €

Les dossiers étaient annexés la convocation.

Ces dossiers ont été examinés par la commission des finances du 3 septembre 2018 et la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 4 septembre 2018.

Il va donc falloir procéder à trois votes.

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques à formuler pour les travaux du square Aimé Puge ?

**M. Pilet** : les remarques formulées en commission ont-elles été retenues ou pas, à savoir de faire attention sur l'implantation du point 115 du dernier lampadaire ?

**M. Marin** : vous voulez bien répéter la question ?

**M. Pilet** : est-ce que les remarques faites en commission ont été retenues ? Ce n'est pas sur l'engagement des travaux et des dépenses, c'est sur l'implantation du pylône 115 de l'éclairage. Est-ce qu'il a été retenu de faire attention à ce qu'il ne gêne pas la visibilité ?

**M. Marin** : il a été établi ainsi sur les plans ; la modifier signifie qu'il faudrait changer tous les plans. Le pylône est un mât d'une dizaine de centimètres de diamètre.

**Mme le Maire** : nous pouvons penser, M. Pilet, que les syndicats avec lesquels nous travaillons ont tout de même des compétences, des techniciens compétents. Ils ont l'habitude d'implanter du matériel sur la voie publique et j'ose donc espérer qu'ils ne l'implantent pas de façon à gêner la circulation.

**M. Pilet** : excusez-moi, je ne vais pas polémiquer pour rien. M. Lerat disait qu'en contactant les services de la DDT nous avons parfois deux avis contraires. Nous savons bien que si nous ne sommes pas attentifs à tous ces détails, nous avons parfois des surprises. Nous l'avons déjà constaté sur des travaux engagés. Je pense que cela ne coûte rien d'être vigilants, attentifs pour ne pas le regretter après, sans mettre en cause la compétence de tout le monde.

**Mme le Maire** : nous sommes d'accord.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver l'étude réalisée par le SDEHG pour la rénovation de l'éclairage du square Aimé Puge,

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Mme Bobo**, du groupe Majoritaire : j'ai une question par rapport au chemin Marial : est-ce que le poteau situé juste au niveau du feu du chemin Marial va rester ...

**Mme le Maire** : ... non, rien à voir. Nous parlons de l'autre extrémité du chemin Marial, entre le chemin du Vigné et le nouveau cimetière. Mais cela dit, effectivement, quand nous voyons le secteur dont vous parlez, aujourd'hui il n'y a plus de trottoir en fait. Nous sommes d'accord. Mais ce n'est pas nouveau, cela fait des années que c'est ainsi.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDEHG pour l'éclairage public du parking du nouveau cimetière et chemin Marial,

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

et d'approuver la mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par le SDEHG.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 15 - ASSIGNATION AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE - SERVITUDE ASSAINISSEMENT

**M. Marin** : c'est un problème que nous avons exposé en commission d'urbanisme. Cela nous est arrivé soudainement. Un propriétaire a très récemment acheté une maison, et s'est rendu-compte fortuitement que le réseau d'assainissement passait en travers de son jardin. Il nous a donc demandé de faire des recherches parce que cela n'avait pas été signalé par le notaire, il n'y avait pas de servitude d'implantation. Nous avons donc demandé à Réseau 31 de procéder à des inspections télévisuelles dans les canalisations afin d'essayer de comprendre ce qu'était ce tuyau. Nous nous sommes rendus-compte que c'était un réseau qui passait et se rejoignait sous ce jardin. Le propriétaire n'est pas satisfait car il considère être désavantagé parce qu'il ne peut pas installer un garage à cet endroit-là. Nous avons fait des recherches et nous n'arrivons pas à savoir quelle est l'origine de l'implantation de ce réseau d'assainissement. Il n'y a aucun point qui puisse le signaler. La seule chose que nous pourrions faire est de remonter les permis de construire pour savoir comment ils ont été accordés avec cette évacuation des eaux usées.

**Mme le Maire** : nous parlons de maisons qui ont une quarantaine d'années.



**M. Marin** : justement, nous n'avons pas la totalité des permis de construire puisque c'était la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) qui les délivrait ; les archives des permis de construire ne nous ont pas été totalement restituées. Pour ce secteur, nous n'avons pas d'archives nous permettant de savoir ce qu'il s'est passé. Nous sommes assignés, ainsi que l'ensemble des voisins. Aussi loin que remontent leurs souvenirs, ils ne savent pas identifier l'origine de la création de ce réseau d'assainissement. Pour le moment, cette affaire est entre les mains des juges. Il y a eu une première audience, avec report à aujourd'hui, de nouveau rapportée puisque les avocats des notaires et voisins se sont manifestés. Cette audience était uniquement réservée aux avocats. Nous vous tiendrons donc informés de l'évolution de la situation au fur et à mesure.

**Mme le Maire** : nous avons donc pris un arrêté le 20 juillet dernier désignant l'avocat pour représenter et défendre les intérêts de la ville. Avez-vous des questions sur ce dossier ? *Aucune question n'est soulevée.*

## 16 - LE MURETAIN AGGLO

### Conseil Communautaire

**Mme le Maire** : le prochain Conseil Communautaire se tiendra à Fonsorbes le 25 septembre prochain ; il est vrai que nous en avons eu un il n'y a pas très longtemps. Il se trouve que le 25 septembre, le Président du Conseil Départemental, M. Méric, viendra également sur le canton rencontrer les Maires et Présidents d'associations, dans la salle du Trépadé, de 17h à 18h. Les Maires pourront ainsi participer, à la fois, à cette réunion et à celle du Conseil Communautaire, que nous avons organisée à Fonsorbes afin de limiter les trajets.

### Réunions de commissions

**Mme le Maire** : deux réunions de commissions ont eu lieu dernièrement : une commission sur les tarifs et une sur le service commun. Concernant les tarifs, sera proposée au Conseil Communautaire du 25 septembre une augmentation de 2 % des tarifs ALAE et restauration. Le travail a également été fait avec les Maires présents à la commission service commun, nous avons donc avancé sur ce dossier. C'est un point qui passera également au Conseil Communautaire du 25 septembre. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce sera présenté à la conférence des Maires de la semaine prochaine pour validation avant passage devant le Conseil Communautaire.

Une réunion est prévue le 12 septembre prochain à la salle Alizé à Muret, à laquelle est invité l'ensemble des personnels, soit 400 personnels concernés par la création du service commun. Il leur sera expliqué ce qu'est le service commun. Le but de la réunion, surtout, est de les rassurer sur leur futur, à savoir que ces personnels resteront personnels du Muretain Agglo, qui continuera à les rémunérer, à assurer le suivi de leur carrière et autres. Ils ont besoin d'être rassurés parce que je crois qu'il y a peut-être eu un peu de désinformation ou d'incompréhension qui méritent d'être reprises et corrigées.

**M. Pilet** : excusez-moi. Sur ce transfert de compétence, est-ce que les choses sont actées ? Parce que personnellement, je n'avais pas compris que c'était acté.

**Mme le Maire** : non, ça ne l'est pas puisque c'est le Conseil Communautaire, le 25 septembre, qui validera la création du service commun. En fait, le transfert de compétence se fera, et sera renvoyé immédiatement au Muretain Agglo.

**M. Pilet** : d'accord. Une remarque qui n'a rien à voir : je crois que certains membres du Muretain Agglo se demandent comment faire pour y aller ; ils sont convoqués, mais ils sont aussi sur leur poste de travail, ils ont du travail à faire. S'ils y vont, comment vont-ils le faire ?

**Mme le Maire** : ils iront où ?

**M. Pilet** : à la réunion à laquelle ils sont convoqués le 12 septembre ...

**Mme le Maire** : ... effectivement, quelques agents sont concernés, notamment ceux qui travaillent dans les centres de loisirs, mais nous savons que quelques agents ne pourront pas participer. Pour autant, les enfants sont là, il faut bien que quelqu'un les accueille correctement. Les agents concernés auront les informations nécessaires auprès de leur Directeur de structure puisque celui-ci est leur supérieur hiérarchique. Ils sont peu nombreux à être confrontés à cette difficulté-là.

### Commission intercommunalité

**Mme le Maire** : une réunion de la commission intercommunalité sera organisée dès que la conférence des Maires aura eu lieu. Je vous inviterai à participer afin de vous donner les informations de ce qui sera présenté en Conseil Communautaire.

M. Pilet : du coup, par rapport à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), est-ce que des choses se précisent ? En savons-nous un peu plus ?

Mme le Maire : par rapport à la CLECT, une réunion est prévue, mais je suis désolée, je ne me souviens pas de la date. Mais, à priori, notre AC (Attribution de Compensation) ne devrait pas bouger. La CLECT concernera principalement les dix communes qui ont intégré le Muretain Agglo dans le cadre de la fusion, à savoir les quatre communes de l'ex Axe Sud et les six de l'ex Communauté de Communes Rurales du Savès et de l'Aussonnelle.

**17 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) (délibération n° 2018-160)**

Mme le Maire : suite à l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2018 portant modification des statuts du SIECT, il est proposé de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIECT.

Effectivement, l'article 9 "Représentants communaux Représentation" des nouveaux statuts prévoit :

"Le comité est composé de délégués élus par le Conseil Municipal de chaque commune membre et par le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Cœur de Garonne à raison de :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre
- 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants pour la Communauté de Commune Cœur de Garonne"

Pour rappel, les délégués actuels, désignés par délibération du 28 mai 2018, sont les suivants :

Délégués titulaires

- LERAT Jacques
- VITET Martine

Délégués suppléants

- CANTIÉ Micheline
- LALANNE Philippe

Pour ce faire, l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Les candidats sont les suivants :

- Groupe Majoritaire : Titulaire : M. LERAT Jacques, suppléante : Mme VITET Martine
- Groupe "Agir pour Fonsorbes" : Titulaire : M. GAUBERT Jacques
- Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Titulaire : Mme RANGOLY Sylvie

M. LALANNE Philippe, du groupe "Agir pour Fonsorbes", et Mme HERNANDEZ Adda, du groupe Majoritaire, sont désignés assesseurs.

Mme le Maire procède à l'élection, à bulletins secrets, des délégués titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein du SIECT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants :	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Ont obtenu :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté" :	22 voix
Liste "Agir pour Fonsorbes" :	5 voix
Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :	3 voix

La liste "Fonsorbes Citoyenneté" ayant obtenu la majorité absolue, les délégués titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein du SIECT sont les suivants :

- Délégué titulaire : LERAT Jacques
- Déléguée suppléante : VITET Martine

**18 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

**19 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. La commune a acheté un terrain aux Boulbènes. Nous voudrions savoir qui le travaille et dans quelle condition d'exploitation.

**M. Marin :** le terrain situé aux Boulbènes, d'une superficie de pratiquement trois hectares, a été acheté très récemment. Nous avons pu faciliter les démarches parce qu'il n'y avait pas de bail agricole. A l'heure actuelle, nous souhaitons tenter d'échanger ce terrain afin d'avoir les terrains mitoyens du terrain de sport. Il ne semble pas opportun que la commune s'engage avec un bail contraignant qui ne rapporterait que très peu. Pour le moment, j'ai proposé que ce terrain reste en l'état.

**M. Pilet :** je ne sais pas si la commune en était propriétaire ou pas, mais à un moment donné il avait été travaillé. Je ne sais pas à quel niveau c'était : est-ce lorsque la commune était propriétaire ? Nous en avons parlé, cela avait fait un peu sourire parce qu'il y avait des céréales dessus.

**Mme le Maire :** actuellement, le terrain a été moissonné.

**M. Marin :** nous en avons parlé en Conseil Municipal lors de l'acquisition. Nous avons justement dit qu'il n'y avait pas de bail agricole, et que s'il était cultivé c'était à l'insu de son propriétaire.

**M. Pilet :** il ne sera pas travaillé, il restera en l'état et sera entretenu par le personnel de la commune afin qu'il ne devienne pas une friche.

**Mme le Maire :** si nous voulons faire des échanges, peut-être vaut-il mieux rester sur le statu quo.

**M. Pilet :** le statu quo, c'est-à-dire ?

**Mme le Maire :** aujourd'hui, il a été cultivé, il le sera fort probablement ; je ne sais pas ce que compte faire l'agriculteur qui l'exploite aujourd'hui. *La suite est hors micro.*

**M. Marin :** *hors micro.*

**M. Pilet :** ce peut être mis à disposition à titre gracieux, que ce soit très clair, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

**M. Marin :** *hors micro.*

**M. Pilet :** oui.

**Mme le Maire :** il est vrai que nous avons souhaité ... *la suite est hors micro.*

**M. Pilet :** je pense que nous pouvons maintenir des relations correctes tout en restant dans un cadre légal. Parce que pour un bien communal, je pense que "mise à disposition à titre gracieux" évitera tout malentendu par la suite.

**Mme le Maire :** nous le regarderons, nous essaierons de le solder ainsi.

2. Nous voudrions avoir un bilan de l'utilisation du dispositif de géolocalisation des véhicules communaux.

**Mme le Maire :** aujourd'hui, la géolocalisation est en stand-by, car nous n'avons plus de Directeur des Services Techniques, plus personne ne s'en préoccupe. Une mise en place d'un suivi au comité de pilotage a été faite au moment de l'installation ; trois réunions de travail ont donc eu lieu auxquelles ont participé M. Baë, M. Lascret, le Directeur des Services Techniques, la Directrice Générale des Services, la Directrice Générale Adjointe des Services, et deux agents. Nous attendons donc l'arrivée du nouveau Directeur des services techniques pour reprendre ce dossier et relancer le principe du comité de pilotage. Ce qui est certain, c'est que depuis la géolocalisation et l'identité possible des conducteurs en infractions éventuelles, nous n'avons plus d'infractions routières constatées. L'idée également de la géolocalisation était de travailler sur l'optimisation de la flotte automobile. C'est un sujet qui reviendra d'actualité lorsque le nouveau Directeur des services techniques aura pris ses fonctions et la mesure de son poste.

**M. Pilet :** si je ne me trompe pas, le contrat était d'un an pour un coût de 5 000,00 €. Nous arrivons près de l'échéance, est-ce que cela signifie qu'il sera renouvelé ?

**Mme le Maire :** nous le renouvelerons cette année et nous verrons avec le nouveau Directeur des services techniques ce qu'il souhaite que nous fassions de ce contrat. Il prendra ses fonctions au 15 octobre prochain.

**M. Pilet :** nous l'avons évoqué et voté, mais pour nous c'est une dépense inutile, nous pourrions gérer les choses en interne, notamment étudier la redimension de la flotte automobile.

**Mme le Maire** : c'est vraiment dans cet esprit-là de redimensionnement de la flotte automobile que la géolocalisation a été souhaitée sur les véhicules. Cela permet tout de même d'avoir une réflexion sur l'usage fait des véhicules. Aujourd'hui, nous ne l'exploitons pas, nous verrons si cela mérite d'être pérennisé ou pas.

**M. Lascret** : nous avons essayé d'être vigilants, nous avons notamment vu avec le comité de pilotage que les fichiers bruts qui sortaient du logiciel pour la commission allaient beaucoup trop loin en terme de transmission d'informations. Nous en avons donc tenu compte. Si nous avions eu un autre comité, les documents présentés auraient été beaucoup plus allégés afin de ne pas identifier les personnels, c'est sur quoi nous nous sommes engagés, et c'est ce que nous avons déclaré à la CNIL. Le logiciel est brut lorsqu'il nous est fourni, et il nous appartient de pouvoir le cadenasser pour être dans le respect du secret des individus. Je crois que nous avons utilisé la géolocalisation dans le cadre du vol d'un véhicule. Mais à ce jour, elle nous sert véritablement à stocker des données pour le dimensionnement ultérieur de la flotte automobile, dès que le nouveau Directeur des services techniques arrivera. Nous sommes dans la donnée statistique, nous ne cherchons absolument pas à cibler tel ou tel agent, car je pense que c'est indirectement votre question.

**M. Pilet** : c'est tout simple. Nous avons dit dans les débats que c'est 5 000,00 €, dépensés en notre sens inutilement. L'étude de la flotte automobile aurait pu être réalisée. Le comité des sages avait travaillé la question, sur trente véhicules. Je pense qu'en interne il y avait des compétences au niveau de ce comité des sages, ce travail aurait pu être fait et aurait permis d'économiser 5 000,00 €. Un an après, nous voyons que cela n'a pas avancé ...

**Mme le Maire** : ... c'est le contexte ...

**M. Pilet** : ... voilà, c'est le contexte, c'est ce que j'allais dire. Mais j'en profite, car nous sommes à l'échéance, pour demander si cela sera renouvelé. Cela signifie 10 000,00 €, ce que je trouve exagéré, cet argent pourrait être placé ailleurs ...

**Mme le Maire** : ... une analyse sera faite de la pertinence de la prorogation du contrat, ou pas. Nous nous donnons le temps de la réflexion et de l'arrivée du Directeur des services techniques. Nous le pérennisons pour un an, nous en reparlerons l'année prochaine.

#### Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Installation de la guinguette à Bidot : quelles ont été les modalités du choix ? Y a-t-il eu une mise en concurrence ?

**Mme Voisin**, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : il y a bien évidemment eu une mise en concurrence. Nous vous avons indiqué, lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars, pour le vote de la redevance d'occupation du domaine public, du lancement d'une procédure de mise en concurrence conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Nous avons également précisé qu'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique serait établi.

L'appel à candidatures a été lancé le 16 avril 2018 avec publication sur les sites "Marchés Online" et "achat public.com" avec les liens depuis notre site internet.

Une seule offre a été reçue, qui répondait au cahier des charges.

La convention d'autorisation a été signée en juin, elle est d'une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction. La période de fonctionnement est du 15 mai au 15 octobre, sauf pour 2018, où elle n'a débuté que le 1<sup>er</sup> juillet.

**Mme le Maire** : est-ce que cela répond à votre question M. Lalanne ? Je ne sais pas si vous avez fréquenté la guinguette, mais elle a fort bien marché, les gérants sont extrêmement satisfaits de leur saison : les vendredis ou samedis, il fallait réserver pour pouvoir y manger. Les Fonsorbais qui l'ont fréquentée sont ravis de la création de la guinguette, je crois qu'elle correspondait à une attente ; la preuve en est sa fréquentation.

Puisque nous parlons de Bidot, je voudrais revenir, si vous le permettez, sur les gens du voyage qui sont revenus : ils ont trouvé d'autres solutions pour rentrer sur le terrain sur lequel ils s'étaient installés, et sur lequel ils se sont réinstallés. Ce sont ceux qui étaient venus en juillet. J'ai été alertée, ainsi que la gendarmerie, dès le mercredi soir, à 20 heures, je m'y suis rendue. Je leur ai demandé de partir au bout de dix jours, ce qu'ils ont respecté. Je suis allée prévenir la gérante de la guinguette qui, bien entendu les avait vus arriver, l'informant que c'était les mêmes que la dernière fois. Elle m'avait répondu que cela la rassurait parce qu'ils avaient été parfaitement corrects, qu'il s'agissait des enfants ou des adultes. Ils sont donc partis samedi dernier. Nous avons vu qu'ils étaient capables

de passer ailleurs, le terrain sera donc modifié de telle façon à ce qu'ils ne puissent plus s'installer sur ce site-là, grâce à la terre de déblai que nous récupérerons lors des travaux de VRD du futur cimetière. Nous réaliserons un petit merlon penché de façon à ce que les caravanes ne puissent plus s'installer. Mais, nous prenons le risque qu'ils s'installent ailleurs sur la commune. Il est vrai que nous avons été beaucoup interpellés par les habitants d'Aygalounguo, quelques peu inquiets de la proximité de ce groupe. Jusqu'à preuve du contraire, il ne s'est rien passé de particulier sur Aygalounguo, ni en juillet, ni fin août et début septembre, qui laisse penser qu'ils soient responsables de quoi que ce soit dans le secteur. Il est vrai qu'ils véhiculent une image qui ne correspond pas forcément à la réalité, sans aucun doute, de toutes les familles appartenant aux gens du voyage.

**M. Lalanne** : avez-vous déposé une plainte quelconque auprès de la gendarmerie ?

**Mme le Maire** : non. Ils n'ont rien cassé pour entrer.

**M. Marin** : un constat de gendarmerie a dûment été établi, pour les deux passages, avec un relevé de l'ensemble des plaques d'immatriculation. La gendarmerie et nous étions d'accord pour ne pas porter plainte, excepté s'ils dépassaient la durée convenue.

**M. Lalanne** : y-a-il un endroit pour la vidange des eaux usées des caravanes, toilettes et autres ?

**Mme le Maire** : ils ont laissé le terrain propre.

**M. Marin** : en ce qui concerne les déjections, puisque c'est de cela qu'il s'agit, par expérience je sais qu'ils n'utilisent pas les toilettes, ils vont en plein air.

**Mme le Maire** : M. Marin parle d'expérience en tant qu'ex représentant de Manéo (syndicat pour l'accueil des gens du voyage). Par rapport à cette population-là, j'étais dans l'esprit de trouver, ainsi que M. Marin, le meilleur des consensus possible afin que leur passage se passe bien, et je crois que c'est le résultat que nous pouvons constater aujourd'hui. Etre dans une opposition frontale n'aurait probablement pas servi la commune, au contraire. Je pense donc qu'il valait mieux se comporter comme nous l'avons fait de façon à éviter d'éventuels désagréments, je ne sais pas s'ils auraient été dans un esprit revanchard, mais pour autant je ne voulais pas prendre ce risque-là, et je crois que cela s'est plutôt bien passé. Mais, pour autant, nous n'avons pas envie qu'ils reviennent l'année prochaine. Nous allons donc nous donner les moyens d'éviter qu'ils ne reviennent sur cet espace-là.

**M. Pilet** : pour cela, il faut qu'il y ait des aires d'accueil suffisantes. Celle de Fonsorbes est actuellement fermée, pourquoi ? Par rapport au Muretain Agglo, où en est le projet de l'aire de grand passage ? Parce que cela éviterait ce genre de difficultés à gérer.

**Mme le Maire** : concernant l'aire d'accueil de Fonsorbes, il est clair qu'elle n'est pas adaptée pour recevoir trente caravanes. Elle est fermée, comme chaque année, l'été.

**M. Marin** : à l'heure actuelle, elle est fermée parce que ses occupants sont en vacances. Personne ne s'est présenté pour l'occuper. Le syndicat de gestion des aires d'accueil, Manéo, nous a donc demandé de mettre un bloc de béton en travers pour éviter l'accès et la détérioration des installations, comme cela l'a été l'année dernière. Il y a différentes catégories de gens du voyage : il y a ceux qui se comportent bien, à peu près 80 %, et 20 %, qui viennent d'un certain pays de l'Est, ne se comportent pas bien, même à l'encontre de leur coreligionnaire. J'ai assisté lundi, sur l'aire de Plaisance du Touch/Frouzins, à une discussion avec eux : même entre eux il y a des problèmes. Lorsque les aires se libèrent, très souvent d'autres groupes arrivent et détériorent pour embêter les précédents. C'est très particulier.

**M. Pilet** : le projet d'aire de grand passage, qui permettrait de résoudre pour partie ces difficultés, où en est-il ?

**M. Marin** : le projet d'aire de grand passage de Capens était ficelé, de très nombreuses communes y ont financièrement participé, sur un périmètre très important. Mais, brutalement, le Maire de Gratens a été soumis à une énorme pression de la part de sa population, et n'a donc plus été d'accord. Nous sommes donc à l'heure actuelle à la recherche d'un terrain pouvant correspondre aux attentes d'une aire d'accueil de grand passage dans le Muretain.

**Mme le Maire** : sachant que les aires de grand passage ne règlent pas tout. Ceux qui ont quitté la commune de Fonsorbes sont allés à Ramonville Saint-Agne pour un rassemblement évangélique. Le Maire de Ramonville Saint-Agne s'est plaint du fait qu'ils ne soient pas allés sur une aire de grand passage puisqu'il y en a deux ou trois sur le territoire de la métropole.

**M. Mailhé** : il serait intéressant de connaître le taux d'occupation de ces aires de grand passage.

**Mme le Maire** : Manéo doit pouvoir les donner, sans aucun doute.

**M. Mailhé** : si nous avons trois, quatre, cinq aires de grand passage sur la métropole ou sur le département occupées à 30 %, et que la majorité des cas sont à l'extérieur, nous pouvons nous poser d'autres questions.

**Mme le Maire :** peut-être que Manéo sera en capacité de nous dire ce qu'il en est.

Je termine avec Bidot : vous avez vu, sur le programme de l'inauguration de Bidot, que nous n'inaugurerons pas les grands jeux, à savoir la tyrolienne et l'araignée, pour la bonne et simple raison que nous avons eu un doute sur la qualité de l'installation de l'équipement. Nous avons fait intervenir une société de contrôle, qui travaille actuellement pour nous : elle a effectivement constaté des malfaçons. Nous avons donc envoyé la semaine dernière un courrier de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception à l'entreprise, qui a fait procéder à l'installation par des sous-traitants, et qui au demeurant a pignon sur rue. Nous vous tiendrons informés de la suite. Mais je ne suis pas sûre que les petits Fonsorbais puissent les utiliser de suite. Nous ferons également contrôler les fondations, parce que s'il y a des malfaçons en surface, nous nous disons que le sous-sol n'est peut-être pas conforme non plus. Nous allons donc procéder à tous ces contrôles afin de ne faire courir aucun risque à quiconque. Ces installations resteront donc fermées jusqu'à ce que les malfaçons soient réparées ... Je vous rassure, nous n'avons pas payé la facture. A ce jour, nous attendons que l'entreprise veuille bien nous répondre. Je lui ai précisé sur le courrier que nous envisageons des poursuites judiciaires parce que ce n'est pas anodin non plus.

**2. Point de situation sur la "déviation" de Saint-Lys : son devenir ? (car le tronçon actuel n'apportera rien de plus, ni pour Saint-Lys, ni pour Fonsorbes)**

**Mme le Maire :** vous avez vu que les travaux du tronçon 5 sont bien avancés. Normalement, ils se termineront début 2019. Les travaux du tronçon 6 ont débuté cette semaine, notamment pour le débroussaillage et l'abattage d'arbres, car ils avaient une fenêtre réduite du fait des obligations environnementales ; ça ne pouvait se faire qu'entre maintenant et novembre. Normalement, ce tronçon-là devrait être livré début 2020.

Sur Saint-Lys, ce sera efficace, sans aucun doute, cela évitera aux camions de traverser la commune. J'ose espérer que sur Fonsorbes nous en verrons également les résultats avec une diminution de la circulation sur la route de Tarbes.

**M. Lalanne :** l'objectif de la question était de soulever la problématique de suivre, à mon avis, très attentivement ce dossier et son évolution parce que je pense que c'est l'opportunité, ou la dernière opportunité, pour Fonsorbes de voir sa circulation, notamment dans un axe est-ouest, soulagée.

**Mme le Maire :** nous l'espérons. Donc, début 2020, la continuité sera normalement assurée.

## **20 - INFORMATIONS DIVERSES**

### **Modification de la composition du Conseil d'Administration du CCAS**

**Mme le Maire :** M. Borrel Vincent a démissionné du fait de son changement de poste. Effectivement, étant donné qu'il avait été désigné en tant que représentant de l'Association Jeunes Handicapés (AJH), cela implique une démission. Le nouvel administrateur désigné est M. Poulon Patrick, qui sera le Directeur du dispositif médical de Fonsorbes. A ce titre-là, il sera donc membre du Conseil d'Administration du CCAS.

### **Motion adoptée le 28 juin 2018 contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques**

**Mme le Maire :** nous avons reçu une réponse du Chef de Cabinet du Président de la République à propos de la motion que nous avons votée le 28 juin dernier sur les concessions hydro-électriques : ils ont pris connaissance de notre motion.

### **Compteurs Linky**

**Mme le Maire :** j'ai pris un arrêté concernant les compteurs Linky. Cet arrêté ne va pas dans le sens d'une opposition à l'installation des compteurs Linky, mais dans le sens que des informations suffisantes soient données aux abonnés et que ces derniers aient la possibilité de s'opposer, à titre individuel à l'installation du compteur ; c'est ce que nous avons dit en Conseil Municipal, mais je l'ai écrit. Je m'attends à ce que la commune soit très probablement menée devant le Tribunal Administratif. J'ai vu que la Mairie de Blagnac a été assignée devant le Tribunal Administratif, par ENEDIS et la Préfecture, nous allons attendre la suite des événements. Cela permettra éventuellement aux Fonsorbais de le faire valoir. Nous donnerons l'information sur le prochain bulletin municipal. Je vous lis le principal contenu de l'arrêté :

**Article 1 :** *L'opérateur chargé de la pose des compteurs communicants Linky doit déployer une information claire, objective et transparente auprès de chaque usager concerné par le remplacement de son compteur électrique par le nouveau compteur visé.*

**Article 2 :** *L'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :*

- ✓ Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété
- ✓ Refuser ou accepter la pose d'un tel compteur
- ✓ Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur

**Article 3 :** *L'usager, qu'il soit propriétaire ou locataire, doit être clairement informé au préalable de la pose d'un compteur communiquant en remplacement de son ancien compteur et doit pouvoir exercer son droit de refus par simple lettre.*

*Aucun compteur ne devra être posé sans l'accord formel, exprimé clairement et en toute liberté de l'usager concerné.*

**Article 4 :** *Madame le Maire de la commune de Fonsorbes est chargée de l'exécution du présent arrêté.*

**Article 5 :** *un exemplaire du présent arrêté sera publié."*

**M. Pilet :** nous allons terminer sur une note positive de "Fonsorbes l'Humain d'Abord". C'est quelque chose que nous demandions. Je remercie donc grandement pour la prise de cet arrêté.

**Mme le Maire :** d'accord, j'en prends acte.

### Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique

**Mme le Maire :** une réunion du Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique est prévue le 27 septembre prochain au sein du Muretain Agglo. La société CIRCET a d'ores et déjà pris contact avec la commune, elle travaille pour FIBRE 31, dans le cadre du déploiement de la fibre numérique sur le département. Nous vous tiendrons informés. Je sais qu'ils sont déjà venus sur la commune car j'ai récemment aperçu leur camion. Il nous a été précisé que FIBRE 31 a réalisé des opérations de relevés de boîtes aux lettres ainsi qu'une reconnaissance des réseaux disponibles. FIBRE 31 est le délégataire de Haute-Garonne Numérique. Nous nous rendrons à cette réunion avec M. Franchina, puisqu'il est le plus compétent en la matière parmi les Elus, et avec M. Chouard qui est le délégué du Muretain Agglo auprès du Syndicat Mixte Ouvert. Nous vous tiendrons donc au courant de ce qui aura été dit au cours de cette réunion.

### Réunion avec la Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI)

**Mme le Maire :** suite au courrier que j'avais adressé au Président du Conseil Départemental, nous avons eu, deux jours auparavant, une réunion avec le Sous-Directeur de la DVI au sujet de la RD 50. Etait également présent un représentant de la commune de Plaisance du Touch. Nous avons conjointement demandé que la RD 50 soit reprofilée compte-tenu du fait que nous la considérons comme étant inadaptée à la densité du trafic qu'elle connaît. Il nous a été répondu qu'une étude sera lancée et que les derniers travaux portés par la DVI sur le redimensionnement des départementales étaient à Lagardelle sur Lèze. Pour vous donner un ordre d'idée, c'est un million d'euros le kilomètre, pour élargir la voie et faire une piste cyclable. On nous a donc bien fait comprendre que, compte-tenu du coût représenté, le Conseil Départemental va bien réfléchir avant de faire les aménagements que nous, nous estimons nécessaires. Mais ils reconnaissent la problématique de cette RD 50. En attendant, et en espérant avoir un résultat positif, mais se sera dans plusieurs années, nous avons demandé que la vitesse soit limitée sur l'intégralité de la RD 50. Elle sera donc limitée à 70 km/h sur toute sa longueur, à la fois entre Aygolounguo et Plaisance du Touch, mais également entre la RD 68, qui part de Seysses pour rejoindre Saint-Lys, et la route de Lamasquère. Nous avons demandé à ce que des radars soient installés. J'ai évoqué l'intérêt d'un radar tronçon pour vérifier qu'effectivement la vitesse est bien respectée. L'idée a été retenue par la DVI, sachant que c'est le Préfet de la Haute-Garonne qui donne son autorisation pour l'installation des radars tronçons ; la police de la route lui appartient. Aussi, nous avons convenu avec le représentant de la Mairie de Plaisance du Touch que nous adresserions un courrier commun à M. le Préfet pour lui demander l'installation d'un radar tronçon. J'espère qu'il donnera une réponse positive à notre demande parce que je sais que lui-même et sa famille sont particulièrement sensibilisés aux problématiques de la zone puisque l'accident mortel s'est produit devant chez lui. Nous pouvons donc penser que cela devrait faciliter la prise de décision. Nous avons également informé la DVI que le Muretain Agglo et nous-mêmes étions en train de travailler sur l'installation de ralentisseurs à l'approche du carrefour de Lamasquère, à Aygolounguo. Ce à quoi il nous a été répondu

qu'ils n'en voyaient pas trop l'utilité dans la mesure où il y avait des STOP qui obligeaient les gens à s'arrêter. De toute façon, c'est un dossier que nous porterons, et je pense qu'il devrait aboutir.

### Pistes cyclables

**Mme le Maire** : une étude a été lancée par le Conseil Départemental et SMTC, tous deux membres du comité de pilotage. L'idée est de développer un réseau de pistes cyclables le plus efficient sur la grande agglomération toulousaine dont nous faisons aussi partie. Une réunion aura lieu, de mémoire le 19 septembre prochain, au cours de laquelle nous, nous présenterons ce qui nous paraît être prioritaire concernant TISSÉO, à savoir la piste cyclable vers Plaisance du Touch, vers la fin de la ligne Linéo 3. Ce qui est intéressant, c'est que la Mairie de Plaisance du Touch considère également que c'est une piste cyclable indispensable, elle porte donc également ce projet, qui rentre tout à fait dans le schéma travaillé par Plaisance du Touch et la Communauté de Communes de la Save au Touch. Dans la mesure où cette piste cyclable fait en plus partie du schéma directeur du Muretain Agglo, elle est considérée comme une piste prioritaire ; nous pouvons espérer qu'elle verra le jour, 2021, 2022, il est clair qu'elle ne se fera pas de suite. Si tout le monde la défend, nous avons du mal à imaginer qu'elle ne puisse pas se faire par rapport à la ligne Linéo, d'autant que le Maire de Plaisance du Touch nous disait qu'il y avait un seul propriétaire le long de la RD 632. Donc, de son point de vue, les discussions en terme de rachat du terrain nécessaire ne devraient pas poser trop de problèmes. Nous vous tiendrons informés des suites.

**M. Pilet** : du coup, sur cette question des pistes cyclables, celle à destination de Bidot ?

**Mme le Maire** : concernant celle à destination de Bidot, nous avons reçu des réponses du Ministère des Armées qui nous a écrit :

*"Madame le Maire, Par lettre du 25 juin dernier, vous avez appelé l'attention de la Ministre des Armées sur votre demande de rachat de terrains appartenant au Ministère des Armées afin que puisse aboutir votre projet d'aménagement d'une piste cyclable sur votre commune tout en préservant une espèce botanique protégée. Dès lors, un examen attentif et rapide de votre requête a aussitôt été prescrit. Bien évidemment, vous ne manquerez pas d'être tenue informée, dans les meilleurs délais possibles, de la suite qui aura pu lui être réservée."*

Je vous rappelle également que nous avons sollicité, à la fois, nos Sénateurs et Députés. J'ai eu les retours de courriers, identiques certes, mais Mme la Ministre des Armées, Mme Parly, a répondu à Mme Laborde, Sénatrice, qui nous a transmis cette réponse, ainsi qu'à Mme Iborra, Députée :

*"Par lettre du 12 juillet dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation de Madame Françoise Siméon, Maire de la commune de Fonsorbes, concernant son projet d'aménagement d'une piste cyclable qui nécessite l'acquisition d'une nouvelle bande de terrain sur une emprise occupée par la Direction Générale de l'Armement (DGA), afin d'obtenir un tracé évitant la zone de présence de la Rosa Gallica, espèce botanique protégée."*

Ce courrier-là rentre dans le détail, ce qui prouve tout de même que les courriers ont été lus.

*"Ainsi, la DGA a donné son accord de principe à une cession à la commune de Fonsorbes d'une bande de trois mètres de large, et ce dès 2015. Cependant, la réalisation d'un plan parcellaire par un géomètre expert, la rédaction d'une étude historique et technique de pollution pyrotechnique, l'obtention d'un certificat d'urbanisme actualisé, l'évaluation financière et l'accord d'acquisition par délibération du Conseil Municipal de Fonsorbes, n'ont permis la constitution du dossier de cession de cette parcelle par le Ministère des Armées qu'au mois de juin 2018. Or, à cette date, la commune de Fonsorbes a dû revoir à la hausse la superficie de la parcelle à acquérir en raison de la prolifération de Rosa Gallica. En vue de modifier le projet initial de cession qui intégrera la nouvelle superficie à acquérir, la commune de Fonsorbes, en lien avec le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) et la DGA, fait procéder à un nouveau découpage parcellaire par un géomètre expert. Compte-tenu de l'urgence de la situation due à l'ensemencement croissant de l'espèce protégée, mon Département Ministériel s'est engagé à traiter ce dossier de manière prioritaire. Lorsque le nouveau plan de bordage sera réalisé, mes services procéderont à une réactualisation immédiate du dossier complet afin de permettre l'élaboration de l'acte notarié de cession."*

Le géomètre est passé il y a peu de temps.

**M. Marin** : nous avons juste fait un peu retoucher le profil de l'extrémité parce que l'espèce protégée en question a proliféré. Il va donc falloir la contourner de façon assez souple mais il va aussi falloir déposer une demande de dérogation aux services environnementaux. Je crains donc que les délais plongent de nouveau dans des abîmes colossaux.

**Mme le Maire** : nous verrons. Nous suivons ce dossier de très près avec les services concernés pour essayer d'avancer. Nous finirons bien par y arriver.

**M. Lalanne** : ne pouvons-nous pas déplacer cette espèce protégée ? Cela s'est fait dans d'autres endroits.

**Mme le Maire** : si, nous pouvons la déplacer. Mais il y a des contraintes, nous ne pouvons pas la déplacer comme bon nous semble. Il faut monter un dossier solide, peut-être que Mme Vitet pourrait mieux vous



l'expliquer que moi, à présenter au Conservatoire Botanique National, il est traité à Paris. Vous imaginez donc les délais que cela représente. Donc, pour l'instant, nous en sommes à nous dire qu'il faut rapidement faire une bordure pour éviter qu'elle ne gagne encore sur le terrain de la DGA. Je pense que la priorité sera celle-là. Nous menons tout cela de front.

**Mme Vitet** : lorsque vous passez devant le terrain, vous voyez une série de petits fanions orange qui marquent les stations de Rosa Gallica qui se sont étendues. En fait, elles se sont vraiment étendues sur l'endroit du passage que nous avions prévu. Nous avons commencé à négocier avec la DGA la possibilité de mettre une bordure sur son terrain, à partir du moment où nous aurions les autorisations, afin de pouvoir contenir la Rosa Gallica sur la première bande de trois mètres que nous devons acheter. Le Conservatoire Botanique et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), que nous avons rencontrés le 15 juillet dernier avec M. Marin, nous ont dit que c'était une opération tout à fait réalisable. La constitution des dossiers, l'étude de l'écologie, tout a été transmis ; c'est la Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement qui a pris le relais sur le dossier avec la DREAL.

**Mme le Maire** : en espérant que cela finisse par aboutir.

**M. Mailhé** : ceci dit, j'espère qu'il n'y aura pas d'espèces protégées entre Plaisance du Touch et Fonsorbes.

**Mme le Maire** : nous n'en sommes pas à l'abri parce que les services en charge de l'environnement sont très affûtés et ne laissent rien passer.

### Prochaines manifestations

**Mme le Maire** : je vous rappelle le calendrier des prochaines manifestations :

- le 8 septembre, de 10h00 à 16h30, au complexe sportif du lycée de Fonsorbes : "Tous en Sport" : 14 disciplines - manifestation organisée par le service sport de la Mairie
- le 9 septembre - de 9h30 à 14h00 : Forum des Associations
- le 15 septembre, 2 évènements :
  - le matin, à Bidot, avec Run Eco Team : action citoyenne pour le nettoyage du site, ramassage des déchets, comme cela avait été fait il y a quelque mois en ville
  - l'après-midi : toujours sur le "world clean up day" association Tribord qui donne rendez-vous à 14h00 sur la zone des Portes du Gers, derrière le parking de Carrefour Market
- le 16 septembre, à Cantelauze : journée du patrimoine : 2 visites : l'une à 10h00 et l'autre à 14h30 ou 15h00

Vous avez toutes ces informations sur le site de la commune.

Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
DE COUX Valérie



